

PCAET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIÈRE

Observations du public



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Avant-propos

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

Un premier projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) a été validé à l'échelle de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière par délibération n°86-2019 en date du 12 décembre 2019.

Ce premier projet comprend :

- Un diagnostic climat-air-énergie du territoire,
- La stratégie 2020-2026 du PCAET,
- Le plan d'action 2020-2026,
- Le rapport sur les incidences environnementales du PCAET.

OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique a été organisée du 15 septembre au 15 octobre 2020. 106 avis ont été formulés.

Un avis de consultation public a été affiché le 1^{er} septembre 2020 au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur le site internet.

Les documents ont été mis en ligne sur le site internet : <https://www.cc-portesdevassiviere.fr>. Il était possible d'envoyer des avis à l'adresse e-mail suivante : contact@cc-portesdevassiviere.fr et par voie postale, à l'adresse :

Communauté de Communes des portes de Vassivière
5 rue de la liberté
87120 Eymoutiers

Les documents ont été mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière en version papier, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

LES DOCUMENTS FOURNIS :

Les documents suivants étaient mis à disposition :

- Le diagnostic, la stratégie et le plan d'action du PCAET
- Le rapport sur les incidences environnementales
- L'Avis de l'Etat

Prise en compte de l'avis du public

Thématique : Participation de la société civile au projet de PCAET

| OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU PUBLIC | REPOSE | MODIFICATIONS APPORTEES |
|---|--|---|
| Certains habitants et associations estiment que la démarche de PCAET n'a pas associé suffisamment de personnes et n'a pas fait l'objet d'une large communication. | Lors de sa phase d'élaboration, de nombreux acteurs locaux ont été conviés à participer aux ateliers thématiques, menés en commun avec la communauté de communes des Portes de Vassivière conjointement à la communauté de communes Briance Combade. Trois journées d'ateliers participatifs de concertation ont eu lieu entre janvier et août 2019. Les différents canaux de communication utilisés par la CCPV (presse locale, réseaux sociaux, magazine intercommunal...) se feront le relais des actions en cours de réalisation et rappelleront les principes et objectifs du PCAET. | La phrase suivante a été intégrée dans la fiche action TRS 1.0 « Créer un poste de chargé de mission PCAET afin d'assurer l'animation et le suivi de la démarche » : « Les différents canaux de communication utilisés par la CCPV (presse locale, réseaux sociaux, magazine intercommunal...) se feront le relais des actions en cours de réalisation et rappelleront les principes et objectifs du PCAET. » |
| Les phases d'élaboration et de consultation du public sont citées comme n'ayant pas permis une large expression des acteurs locaux. | La communauté de communes des Portes de Vassivière a organisé une concertation publique électronique en ligne, de juin à septembre 2019 ainsi que des permanences physiques afin de mesurer les axes importants ressentis par les habitants (86 réponses). Une consultation citoyenne électronique sur le projet de PCAET a été faite de septembre à octobre 2020 (120 participants). Des articles ont été faits dans les bulletins municipaux et une parution spéciale de 8 pages présentant le PCAET a été diffusée par voie postale à tous les habitants de la CCPV en mai 2021. Enfin 4 réunions publiques ont été menées le 5, 12, 19, 26 juin 2021. Même si les contributions n'ont pas été nombreuses, les observations et les propositions qui ont été transmises sont amenées à enrichir le PCAET. Sachant qu'il y a une évaluation à mi-parcours, toute contribution sera étudiée en comité technique, puis en comité de pilotage, afin de faire évoluer le PCAET, si ces apports rejoignent les objectifs de ce dernier. Si elles impliquent un pilotage de la CCPV, la faisabilité technique et financière sera étudiée. Il peut aussi s'agir d'initiatives privées (entreprises, associations) qui mettent en œuvre des actions rejoignant les objectifs du PCAET. | Les phrases suivantes ont été intégrées p.191 dans la partie « Suivi et évaluation » : « Sachant qu'il y a une évaluation à mi-parcours, toute contribution sera étudiée en comité technique, puis en comité de pilotage, afin de faire évoluer le PCAET, si ces apports rejoignent les objectifs de ce dernier. Si elles impliquent un pilotage de la CCPV, la faisabilité technique et financière sera étudiée. Il peut aussi s'agir d'initiatives privées (entreprises, associations) qui mettent en œuvre des actions rejoignant les objectifs du PCAET. » |
| Certains habitants demandent le report du PCAET. D'autres jugent | La démarche est donc initiée depuis plus de 2 ans et il doit maintenant entrer dans sa phase opérationnelle. La CCPV a entamé ce processus de manière volontaire (les obligés sont les communautés de communes de plus de | |

| | | |
|--------------------------|--|--|
| qu'il faut l'abandonner. | 20000 habitants).C'est donc un choix politique assumé. | |
|--------------------------|--|--|

Thématique : participation des associations à la gouvernance du PCAET

| OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU PUBLIC | REPONSE | MODIFICATIONS APORTEES |
|---|--|--|
| <p>Certaines personnes regrettent que le comité de pilotage ne soit pas élargi à d'autres acteurs (associations, entreprises...).</p> | <p>Les élus de la communauté de communes ont choisi de ne pas élargir le comité de pilotage, mais ils porteront une attention particulière à associer les partenaires associatifs et économiques dans la mise en œuvre et les suivis des actions les concernant.</p> <p>Aussi, le Comité de Pilotage reste-t-il une structure interne dédiée à la programmation et au suivi du plan d'action du PCAET. Il est constitué des élus et services de la CCPV, ainsi que des principaux partenaires institutionnels du territoire.</p> <p>Les pilotes des actions seront invités à participer aux réunions relevant de leur thématique d'intervention, ainsi que d'autres partenaires concernés par la même thématique.</p> <p>Au sein de la commission environnement de la CCPV et sous la responsabilité du vice-président en charge de ce dossier, un groupe de travail PCAET a été mis en place. En fonction des thématiques, il sera ouvert à des membres de la société civile : personnes physiques qualifiées, associations locales, entreprises ...</p> <p>Lors des réunions publiques, des habitants ont été invités à s'inscrire sur une liste de volontaires en précisant les thématiques sur lesquelles ils voulaient être sollicités.</p> | <p>La phrase suivante a été ajoutée p.191 dans la partie « Suivi et évaluation » : « Au sein de la commission environnement de la CCPVet sous la responsabilité du vice-président en charge de ce dossier, un groupe de travail PCAET a été mis en place. En fonction des thématiques, il sera ouvert à des membres de la société civile : personnes physiques qualifiées, associations locales, entreprises ... »</p> |

Thématique : Ambition du plan d'actions et transversalité

| OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU PUBLIC | REPONSE | MODIFICATIONS APORTEES |
|--|---|--|
| Les avis divergent quant à la dimension du plan d'actions, jugé trop dense pour certains et trop peu ambitieux pour d'autres. | Constitué d'actions déjà en cours de réalisation car concourant aux objectifs du PCAET, d'actions à mener à court terme et donc bien définies et d'autres dont les modalités restent encore à déterminer, le PCAET se veut un document « vivant » qui répertorie des initiatives variées en faveur du climat. S'agissant des actions pilotées ou soutenues financièrement par l'EPCI, il est évident que leur planning de réalisation dépendra des moyens dont la CCPV disposera. Mais il s'agit aussi et surtout d'envisager le PCAET comme un levier de développement local. | |
| Des demandes sont faites d'avoir une attention particulière à la ressource en eau et à sa gestion durable. | S'agissant plus spécifiquement de la ressource en eau, l'action relative à la récupération des eaux de pluies intégrée dans la fiche action PB 5.0 « Garantir la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques dans les nouveaux aménagements » ou plus généralement le diagnostic des réseaux d'eau et d'assainissement, apportent des réponses concrètes en enjeux de maintenir la qualité de l'eau et d'en limiter la consommation. | |
| Des habitants disent que c'est un bon projet et demande aux élus d'assurer la responsabilité d'un service public fort. | Nous sommes contents de l'entendre dire au vu du travail fourni et de l'engagement de bon nombre d'élus, de personnes, associations socio-professionnelles... Les élus de la CCPV ont à cœur la défense du service public et défendent en toutes occasions son maintien, voire son renforcement. | |
| Un habitant demande que l'on ait une vigilance sanitaire due au réchauffement climatique | Des actions sont prévues de manière transversale dans plusieurs fiches actions, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • PB 5.0 « Garantir la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques dans les nouveaux aménagements », • AGS 3.0 « Mettre en œuvre une évolution des pratiques d'élevage et culturale pour favoriser leur adaptation au dérèglement climatique », • AGS 8.0 « Mettre en place une gestion durable de la forêt publique », et sont une préoccupation importante des élus (forêt, îlots de chaleur urbain, aide aux populations âgées lors des canicules, GEMAPI...) | |
| Un habitant s'interroge sur la possibilité d'accompagner financièrement la Transition Energétique et le projet de PCAET de la CCPV | Deux fiches actions EnR 3.0 « Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine des collectivités » et EnR 5.0 « Impliquer les citoyens dans le financement et la gouvernance des projets EnR&R des collectivités » proposent aux citoyens de s'impliquer financièrement dans des projets de développement des énergies renouvelables sur le territoire qui ont vocation à être citoyens et participatifs. | Des précisions en ce sens ont été apportées sur les fiches actions EnR 3.0 et EnR 5.0. |

Thématique : parc bâti

| OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU PUBLIC | REPONSE | MODIFICATIONS APPORTEES |
|--|---|---|
| <p>Des personnes présentent l'isolation du parc privé comme une priorité.</p> <p>Il est demandé que des objectifs en matière de rénovation énergétique du parc privé soit définis.</p> | <p>La stratégie du PCAET fixe des objectifs ambitieux sur la rénovation thermique du parc privé. La phase de diagnostic va permettre de quantifier ces objectifs et d'étudier les outils les plus adaptés pour y répondre : Opération de revitalisation de territoire (ORT), programme de revitalisation Petites Villes de demain, Plateforme de rénovation énergétique FAIRE qui ont remplacé les « espaces infos énergie » qui disparaissent fin 2020, Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental...</p> | <p>Les outils ont été déclinés dans les fiches actions PB2.0 « Être un relais de la plateforme de rénovation énergétique locale pour répondre aux enjeux de massification de la rénovation énergétique sur le territoire » et PB3.0 « Mobiliser les acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique », en fonction de leurs objectifs.</p> |

Thématique : transports/déplacements

| OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU PUBLIC | REPOSE | MODIFICATIONS APORTEES |
|---|---|---|
| Certains particuliers pointent le manque d'actions concrètes en faveur de la ligne ferroviaire. | Le plan d'action répond à cette demande via l'action TR2.0 « Soutenir la pérennité de la ligne de train, en développer l'usage et l'intermodalité » | |
| Ils veulent également des actions en faveur du fret ferroviaire. | C'est un souhait pour tous mais un problème d'ordre national. | |
| Des retours font état d'un besoin de développer des transports très locaux et de développer, faciliter l'usage du vélo. | Des mesures sont prises dans le plan d'action via les actions : <ul style="list-style-type: none"> • TR 1.0 « Développer la pratique, les équipements et les infrastructures de covoiturage et d'autostop organisé » • TR2.0 « Soutenir la pérennité de la ligne de train, en développer l'usage et l'intermodalité » • TR 2.0 « Déployer les équipements et infrastructures favorisant le vélo à travers la définition de schémas cyclables » | |
| Plusieurs particuliers remettent en cause le choix de la voiture électrique, au regard de son bilan global. | Le développement de la voiture électrique (Lois TEPCV et LOM) est un phénomène national que le territoire accompagne en proposant de développer les services permettant d'améliorer son usage (bornes de recharge par exemple). Des véhicules hybrides pourront être envisagés, plutôt que 100% électrique, en fonction des besoins. De plus, cet enjeu est pris en compte dans l'évaluation environnementale. | Le titre de la fiche action TR 6.0 « Remplacer la flotte communale ou intercommunale par des véhicules électriques et/ou hybrides lors de leur renouvellement » a été modifié pour prendre en compte la possibilité de s'orienter vers des véhicules hybrides, et la phrase suivante « La Communauté de Communes systématise aujourd'hui la réflexion d'achat de véhicules électriques lors du renouvellement de son parc. » a été modifiée en : « La Communauté de Communes souhaite rationaliser la taille des véhicules et réfléchir à l'achat de véhicules électriques et/ou hybrides lors du renouvellement de son parc. » |

Thématique : agriculture et forêt

| OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU PUBLIC | REPOSE | MODIFICATIONS APPORTEES |
|--|--|---|
| Des personnes souhaitent le développement des circuits courts et de maintenir des prix planchers garantis pour les agriculteurs. | Le développement des circuits courts est proposé dans la fiche action AGS1.0 « Promouvoir, développer et structurer les circuits-courts alimentaires ». Le développement des marchés de proximité, de la vente vrac est évoqué dans des fiches actions. La CCPV a fait le choix de travailler avec le PETR à la mise en place d'un PAT. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la formation, sensibilisation et structuration d'une filière courte d'approvisionnement des cantines scolaires et tous établissements offrant de la restauration collective. | Le lien avec le projet du PETR a été précisé dans la fiche action AGS1.0 « Promouvoir, développer et structurer les circuits-courts alimentaires » avec la phrase suivante : « Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est envisagé au niveau du PETR Monts et Barrages. Il s'agira d'y inscrire les actions relatives à la promotion, le développement et la structuration des circuits courts alimentaires. En effet, le PAT est un outil » |
| Une personne évoque l'importance du soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement. | Des actions sont prévues pour soutenir le développement de l'agriculture biologique, comme indiqué dans l'action AGS 4.0 « Former les agriculteurs à l'agriculture biologique » | |
| Une personne milite pour l'agriculture traditionnelle. | Le PCAET ne se veut pas exclusive d'un type d'agriculture mais à la recherche de pratiques respectueuses de l'environnement et pour une agriculture diversifiée à taille humaine. | |
| Des habitants souhaitent qu'il y ait moins d'élevage | L'élevage est la production traditionnelle du territoire. Il est souvent extensif avec des élevages en plein air intégral. Une amélioration des pratiques (agri bio par exemple) et la vente en circuits courts pourraient permettre de désintensifier l'élevage. | |
| Des habitants demandent une gestion "durable" de la forêt. | Les actions AGS 7.0 « Améliorer le partenariat avec les gestionnaires de la forêt privée » et AGS 8.0 « Mettre en place une gestion durable de la forêt publique » sont prises en ce sens dans le plan d'action. | |

Thématique : déchets

| OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU PUBLIC | REPOSE | MODIFICATIONS APORTEES |
|--|--|--|
| Des personnes demandent une gestion rigoureuse des déchets | <p>L'acteur principal dans ce domaine est le SYDED, la CCPV s'appuyant sur son expertise dans les déchets pour répondre aux enjeux relevant de cette thématique.</p> <p>Labellisé « Territoire Zéro déchet Zéro Gaspillage » (ficha action DE 1.0), le SYDED poursuit son engagement dans la construction d'un territoire durable avec le dépôt de sa candidature pour une labellisation nationale Economie Circulaire avec l'ambition politique de formaliser une nouvelle stratégie pour les 10 ans à venir axée sur l'économie circulaire « SYDED 2035 ».</p> <p>Parallèlement, le SYDED accompagne les EPCI de la Haute-Vienne dans l'élaboration de leur Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).</p> | Une fiche action concernant la gestion des déchets verts a été ajoutée, il s'agit de la fiche DE 4.0 « Optimiser la gestion et le traitement des déchets verts » |

Thématique : énergies renouvelables

| OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU PUBLIC | REPOSE | MODIFICATIONS APORTEES |
|--|--|--|
| De nombreux citoyens s'opposent au développement de projets éoliens industriels; certains demandent un moratoire sur les projets en cours. | <p>Le PNR Millevaches se positionne contre l'implantation d'éoliennes sur le territoire parc au motif suivant : Potentiel théorique important mais en contradiction avec la préservation de la biodiversité et des paysages.</p> <p>La CCPV suit la position prise par le PNR Millevaches. Cependant elle n'exclut pas l'installation de petit éolien porté en maîtrise d'ouvrage publique et à participation citoyenne.</p> | <p>Dans la fiche action EnR 3.0 « Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine des collectivités » il a été précisé que « Pour la mise en œuvre de ces actions, la CC aura comme référence la charte du PNR. »</p> <p>Des précisions sur le souhait de projets « participatifs et citoyens » ont été apportés dans les deux fiches actions EnR 3.0 « Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine des collectivités » et EnR 5.0 « Impliquer les citoyens dans le financement et la gouvernance des projets EnR&R des collectivités ».</p> |
| Des habitants se positionnent pour le développement du photovoltaïque et si possible l'autoconsommation. | Le photovoltaïque est une direction importante de la production d'ENR prise par la CCPV. Une étude en cours sur les potentialités photovoltaïques sur l'ensemble des toitures publiques de la CCPV est en cours de réalisation. La priorité sera donnée à l'autoconsommation si les résultats en prouvent la | La phrase suivante a été ajoutée dans la fiche action EnR 3.0 « Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine des collectivités » : « Pour le |

| | | |
|---|---|--|
| | <p>pertinence. Des groupements de commande pourraient avoir lieu afin d'avoir un développement coordonné. La priorité sera donnée aux fabricants européens si possible. Les installations publiques se feront conjointement à du financement participatif et citoyen, comme indiqué dans la fiche action EnR 3.0 « Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine des collectivités ».</p> | <p>développement des énergies renouvelables, les collectivités de la CC porteront des projets participatifs et citoyens. »</p> |
| <p>Concernant le photovoltaïque des habitants se prononcent contre le photovoltaïque au sol.</p> | <p>Ces projets d'implantation au sol se font essentiellement sur des terres délaissées ou friches industrielles. Très peu de cas se présentent sur le territoire de la CCPV. Le projet futur de PLUI réglementera les zones potentielles qui resteront très marginales.</p> | |
| <p>Sur le bois énergie, les avis sont partagés entre pour et contre</p> | <p>La CCPV est favorable à l'utilisation de bois énergie sous ses différentes formes (bûches, plaquettes, granulés) mais à production et usage local. Les collectivités mettant en place des chaufferies bois le feront prioritairement avec les bois issus de forêts communales. Une attention particulière sera portée à des prélèvements qui ne mettent pas en danger l'avenir du massif forestier.</p> | |
| <p>Les avis sont également partagés sur la méthanisation</p> | <p>Aujourd'hui, peu de ressources mobilisables sur le territoire pour ce genre d'installation. Mais l'évolution des pratiques concernant les bio-déchets peut conduire à de petites installations. Le handicap de cette forme d'énergie est l'absence de raccordement à un réseau de gaz. Des projets pourraient voir le jour pour des motrices sur rail avec du Bio GNV comme carburant.</p> | |
| <p>Une personne dit être contre le nucléaire</p> | <p>Il n'y a pas de projet de ce type en Limousin</p> | |
| <p>Des habitants s'insurgent contre la privatisation des barrages tandis que d'autres se déclarent favorable au petit hydraulique</p> | <p>Sur le territoire de la CCPV la production hydraulique est très importante et permet pratiquement l'autosuffisance (théorique). Des projets de micro hydraulique peuvent encore voir le jour avec des projets publics/privés, des projets citoyens. EDF a remis en activité l'intégralité des barrages du territoire et les projets de privatisation ont largement été rejetés par l'ensemble des acteurs et de la population (projet Hercule). La vigilance reste de mise pour assurer un service public de l'énergie que soutient la CCPV.</p> | |
| <p>Un habitant se questionne sur l'hydrogène</p> | <p>Pas de projet en vue sur le territoire.</p> | |
| <p>Un habitant pense que le solaire thermique est valable chez nous</p> | <p>Il est vrai que c'est une énergie encore peu utilisée mais efficace pour l'eau chaude sanitaire. De nombreux projets domestiques pourraient voir le jour.</p> | |

Avis du public

I- Avis reçus par courrier

1-

Mon avis :

Un gros travail effectué - Plus de 250 pages
de documentation difficile à interpréter -
Langage technique et technique qui nécessitent
une explication et une démonstration de l'intérêt
de se lancer dans cette aventure -
Peu de personnes âgées peuvent avoir accès à
cette information, elles représentent une partie importante
de la population -
Un site internet très joli mais peu convivial, des
pages difficiles à agrandir et une tonne de feuilles
à trier -
Ce plan climat semble s'adresser à des spécialistes
alors que nous sommes tous concernés et nous devons
savoir exactement les priorités à mettre en œuvre -
Nous nous posons aussi combien cela va coûter à
nos communes et en impôts -
Je souhaite enfin un report de décision de se
lancer dans cette opération avec une vraie réunion
publique en présentiel avec un vrai débat -

2-

Avis sur le PCAET en date du 11 octobre 2020

- 1) J'ai eu connaissance de l'enquête via le réseau associatif et alors que l'enquête publique commençait. Je regrette n'avoir eu aucune information de la part des collectivités publiques par rapport à cette enquête me permettant de m'informer en amont. Seule la lettre municipale pelaude reçue quelques jours avant la clôture informe de cette enquête. Cela laisse peu de délai pour se renseigner et donner un avis.
- 2) L'enquête publique est une démarche obligatoire. Pour autant, j'émetts quelques réserves quant au fait que les avis recueillis soient entendus d'une part parce qu'ils risquent d'être en petit nombre et d'autre part, son caractère obligatoire laisse penser que le citoyen n'est pas réellement mobilisé dans la démarche (aucune réunion publique à ce sujet, s'il y a eu des permanences en juin et juillet de la part des élus, je l'ignorai et ne l'ai appris que par des militants). Enfin le document de 250 pages est-il le bon outil pour cette consultation qui décidément ne semble pas avoir été conçue pour les habitants ?
- 3) Concernant le PCAET lui-même, j'ai pu lire dans la synthèse sur le site de Communauté de Communes que nous étions sur un territoire à énergie positive. Si nous voulons augmenter notre production énergétique, les barrages nombreux sur notre territoire ont-ils été modernisés pour permettre une production optimale évitant de s'équiper de nouvelles sources d'énergie ?
- 4) Les éoliennes, dont nous pourrions penser qu'elles sont une source d'énergie verte, produisent de nombreuses nuisances pour les habitants et l'environnement et ne sont pas finalement tellement productrices d'énergie. Leur destruction, 25 ans après (c'est dire leur faible durée de vie), est également un problème qu'il convient de ne pas négliger. Notre territoire est actuellement assez attractif avec l'implantation de nouveaux habitants, ces infrastructures ne risquent-elles pas de freiner cet élan ?
- 5) Ces installations doivent se faire avec l'accord des habitants. Le recueil de leur avis par cette simple enquête publique est un déni de démocratie qu'il conviendrait de réparer par un référendum local. La convention Aarhus ratifiée par la France en 2002 prévoit leur participation au processus décisionnel qui ne peut-être incarnée par cette seule enquête publique.
- 6) Agir pour le climat doit passer par la baisse de notre consommation d'énergie et non la course à la production qui ne fait qu'augmenter nos besoins énergétiques. C'est davantage lutter pour le maintien d'un ligne ferroviaire Limoges-Ussel en tant que mode de transport collectif permettant de limiter la voiture source de pollution, que d'implanter de nouvelles infrastructures telles que les éoliennes.

II – Avis reçus par mail

1-

Je souhaite m'exprimer à l'occasion de cette consultation publique qui au fond je le sais bien n'a aucun intérêt puisque même si la majorité des personnes qui y participent sont défavorables à l'implantation de ces éoliennes géantes, les décideurs n'en n'ont rien à carrer à l'heure où le Plan Pluriannuel de l'Energie qui vient d'être validé qui a pour objectif d'implanter 15000 éoliennes terrestre de plus sur l'hexagone !

Donc c'est avec amertume que je souhaite que vous sachiez que je suis contre cette implantation et pour des éoliennes à taille humaine, des éoliennes qui ne sont pas un objet de spéculation pour des entreprises qui ne connaissent pas notre territoire, qui s'en fichent de le défigurer, des entreprises en qui on ne peut pas faire confiance. De plus la région n'est pas spécialement venteuse et la production d'électricité annoncée minime par rapport à l'investissement effectué en partie avec l'argent des contribuables qui sont certes consultés mais absolument pas écoutés !

Au delà de ces aberrations, il faut aussi admettre que personne n'a envie de vivre près de ces machines, que leur implantation crée des tensions entre les habitants étant donné que ceux qui acceptent ces machines sur leur terrain touchent de l'argent, ainsi que les communes et les communautés de communes ! Il est important de rappeler aussi que le territoire proche du lac de Vassivière vit essentiellement du tourisme et que les touristes qui y viennent font ce choix pour à priori profiter d'une Nature sauvage, pas d'un cadre industriel ! de plus il n'est plus possible d'avoir d'aides financières pour la restauration de bâtiment en vue d'aménager un gîte lorsqu'il y a des éoliennes industrielles à proximité.

Pour conclure je pense sincèrement que l'heure est venue de réfléchir à des économie d'énergie plutôt qu'à la course à la production et à l'intensification d'une société qui mise tout sur le numérique très gourmand en électricité.

2-

Je suis opposé, dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie-Territorial pour la communauté de Communes Portes de Vassivière, à toute construction d'usines de production d'électricité de grande puissance dites éoliennes dans cette région.

J'y ai des amis, j'y passe souvent, et les dégâts causés par ces implantations sont trop importants:

- 1) préparation du sol et sous sol: défonçage, dégradation des circuits hydrauliques souterrains.
- 2) Construction: ballet considérable de véhicules de transport dans nos campagnes, dépendance des importations étrangères de minéraux nécessaires pour les moteurs (alternateurs), établissement de lignes de transport d'électricité (très Haute Tension)
- 3) une fois construites ces éoliennes créent des nuisances: que devient la beauté des paysages qui participe à notre bien être quotidien et aussi à notre économie (fuite des touristes ou des éventuels acquéreurs de biens immobiliers), destruction importante d'oiseaux et de chiroptères, vibrations continues du sol gênantes pour les populations voisines, bruit lancinant, effet stroboscopique par occultation régulière de la lumière du jour lors de l'évolution des pales d'hélices.
- 4) Lorsque ces machines seront obsolètes, les frais de démolition considérables ne seront pas couverts par les capitaux prévus à cet effet, et les communes seront obligées de s'endetter pour ces démolitions.
- 5) les tarifs que EDF est obligé d'accepter pour acheter ces Kw sont très élevés: beaucoup plus chers que ce que EDF vend à ses clients. Résultat: c'est encore nous qui payons par notre facture d'électricité.
- 6) Certains prétendent que les éoliennes fournissent de l'électricité lors des pics de consommation. C'est aussi stupide que dire que les nuages radioactifs de Tchernobyl ont été arrêtés à nos frontières en 1986. Les "scientifiques" Non merci!

Pour ces raisons, je suis tout à fait opposé à des implantations d'éoliennes de grande puissance dans notre Région, le Limousin.

3-
Solidarite avec Ether contre les Éoliennes

4-
Je suis totalement opposée aux projets d'éoliennes dans la région

5-
Je vous écris pour demander le retrait de l'éolien du PCAET, car je suis opposé à cette solution énergétique.

Mes parents XX et XX se joignent à moi pour demander ce retrait.

6-
Je demande le retrait de l'éolien du PCAET, considérant en effet que le montage financier, l'impact écologique et la rentabilité réelle ne répondent absolument pas au besoin.

7-
Bonjour, je m'oppose fermement à l'introduction de parcs d'éoliennes totalement inadaptées à notre territoire, alors que le PCAET Portes de Vassivière proposé serait pertinent dans la mesure où il aurait pour objet principal de renforcer le rôle des collectivités locales dans la lutte contre les dérèglements climatiques, de définir les sources d'énergie appropriées localement et les moyens pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pays d'eau et pas de vent, c'est là qu'il faut rechercher des sources d'énergie supplémentaires, notamment par de multiples petites installation hydrauliques publiques ou privées avec échelles à poissons. Le solaire thermique et photovoltaïque peut facilement se développer aussi. La méthanisation à la ferme également sous réserve de réalisations sérieuses et contrôlées. Enfin, le bois-énergie reste une force de notre territoire (sans coupes rases). Alors que l'éolien a le très grave inconvénient de paradoxalement développer les émissions de CO2 à cause des centrales gaz charbon fuel qui prennent le relais quand il n'y a pas de vent (plus de 3/4 du temps.) De plus, l'apport prétendu de ressources fiscales est dérisoire (ce sont les exploitants éoliens qui se goinfrent) et soumis à remise en cause politique en époque de restrictions budgétaires. Surtout, il s'agit d'une source d'énergie aux effets polluants (équipements : plus de 2000 kg de terres rares, très polluantes dont l'extraction est effroyable, démantèlement toujours irréaliste financièrement, recyclage sans solution pour les pales). Et puis, comment consentir à la lourde taxation croissante de cette électricité ? Enfin, il est faux de prétendre à la création d'emplois : les éoliennes sont toutes importées et l'installation n'est pas du tout réservée aux entreprises locales, Pour terminer mon rejet des éoliennes en notre territoire, j'ajouterais l'atteinte grave aux paysages alors que nous vivons du tourisme vert en plus de l'agriculture et de la rénovation du bâti ; l'éolien dévaste la France, son patrimoine naturel et touristique. Sanctuarisez notre territoire ! Absolument aucune éolienne, pas une seule car y consentir serait un signal donné aux prédateurs éoliens. Oui au PCAET mais sans l'éolien.

8-
Je suis opposée au projet d'éoliennes sur le site des Pouges car l'éolien industriel n'est qu'une affaire de business, est anti démocratique et ne sauvera jamais la planète.

9-

L'éolien ne représente pas une solution pour réduire les émissions françaises de CO². Il bouleverse et fragilise la sécurité d'approvisionnement à cause de son intermittence et grève fortement le prix de l'électricité.

Cette industrie pèse négativement sur la balance française des paiements car nous importons sans créer d'emploi ou si peu en France et oblige de surcroît à construire de lignes électriques pour relier les parcs au réseau.

Cette industrie fragilise l'environnement avec ses socles de bétons (de 1000 à 1500 tonnes !) et bouleverse la biodiversité avec l'extrémité des pales tournant à 300 km/h. Les Chiroptères (espèce protégée) en sont les premières victimes... tout comme les oiseaux et les rapaces. Nous ne pouvons ignorer que l'éolien éloigne les touristes de nombreuses régions réputées pour leur patrimoine naturel ou historique et Vassivière et sa Région ont vraiment besoin du Tourisme !

Les aérogénérateurs nuisent aussi à la santé des riverains aux dires-mêmes de l'Académie de Médecine puisqu'elle émet de fortes réserves sur les nuisances sonores audibles et ressenties. L'éolien est une catastrophe écologique, environnementale et humaine. La ruralité ne doit pas être sacrifiée au profit de quelques promoteurs vivants de subventions publiques. Nous pouvons admettre que certains pays y trouvent leur compte mais pas la France qui a plus à gagner à travailler l'isolation des bâtiments et la réduction de la pollution due aux transports. Ne laissez pas passer l'éolien industriel, NON à l'éolien !

10-

Je demande le retrait du PCAET et de l'éolien fausse solution écologique

11-

Après consultation du PCAET, je vous demande de retirer de votre projet la fausse solution de l'éolien.

Si elle était choisie, cette option aurait des conséquences destructrices

- en matière de santé des riverains et de leurs animaux,
- en matière économique locale par l'appauvrissement des exploitations environnantes sur un rayon qui dépasse largement les 500 m préconisés
- en matière économique nationale, puisque les matériels sont fabriqués à l'étranger,
- en matière environnementale (ce qui est un comble !) puisque l'installation exige une quantité de béton phénoménale à transporter, pour une installation inerte dont personne ne pourra se débarrasser sans nouvelles émissions de carbone en grande quantité et à des coûts prohibitifs pour des petits propriétaires terriens ; et aussi puisque les matériels contiennent des matériaux non-recyclables,
- au plan social, tant pour le pouvoir d'achat de tous les ménages qui vont voir le prix de l'électricité augmenter sévèrement, que pour la dévalorisation des patrimoines concernés.

Qui plus est, cet engouement éolien est totalement déconnecté des besoins réels en énergie électrique et nécessitera de rester couplé avec les installations thermiques fonctionnelles aujourd'hui... alors pourquoi ??? Tout cela aura un coût énorme et croissant, et un bénéfice inexistant pour la nation.

12-

Professeur à l'université de Montpellier, je me suis intéressé aux questions de transition énergétique et j'ai étudié de manière aussi objective et dépassionnée que possible le sujet de l'éolien.

Ma conclusion est que cette solution est sans doute inefficace et dangereuse. Inefficace car l'empreinte carbone cumulée de l'industrie de construction de ces équipements n'est probablement pas compensée par l'économie réalisée par leur fonctionnement. Dangereuse car elle participe à un grave mouvement de « bétonnisation » du rural, en plus de la grave déformation du paysage.

J'ajoute qu'aucune étude sérieuse n'a été conduite sur les risques sanitaires courus par les habitants du voisinage.

Reste à envisager le développement des centrales éoliennes off shore. Mais la rentabilité relative, associée à d'autres incertitudes constitue un sérieux motif pour un moratoire là aussi peut être !
Il faut donc absolument stopper tous les projets en cours sur le territoire terrestre.

13-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET. Je suis fermement opposé à cette solution énergétique parce qu'elle n'est précisément pas une solution. Outre l'impact esthétique désastreux sur nos paysages et des effets nocifs sur la santé des populations et animaux, l'éolien est une source d'énergie intermittente qui nécessitera l'utilisation de source hautement productrices de CO² comme peuvent le constater nos voisins allemands avec leurs centrales à charbon. La construction même de ces éoliennes a un impact environnemental non négligeable du fait des matériaux employés (terres rares et autres résines...) dont le recyclage pose de sérieuses questions. Les millions de mètres cubes de bétons enfouis hypothèquerons à jamais des terres arables. D'autre part l'argument d'une énergie "abordable" est une tromperie manifeste.

14-

Comme citoyen soucieux du bien commun, je suis vraiment défavorable à ce projet.

En effet, Il me semble déraisonnable d'augmenter la proportion d'éoliennes dans notre pays, la sagesse étant de garder un "mix" entre plusieurs types d'énergie. Nous devons notamment limiter les sources d'énergie discontinues tant que nous manquons de moyens pour la stocker. Sinon, nous courons vers de gros problèmes d'instabilité du réseau. Et si une marge existait encore pour augmenter ces sources discontinues, il faudrait préférer bien sûr les toits photovoltaïques, beaucoup moins perturbants pour l'environnement et beaucoup plus fédérateurs puisqu'ils se prêtent beaucoup plus aux initiatives privées.

15-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET car les éoliennes sont destructrices de l'environnement, elles coûtent très chers (le prix de rachat de l'électricité par RTE est bien au-delà du prix du marché), elles sont inutiles car elles sont incapables de produire de d'électricité 24h/24, ni 365jours/an (voir pièces jointes) !!
Pour rappel, l'Allemagne avait en février 2020 presque 31 000 éoliennes (29 456 éoliennes terrestres et 1 469 éoliennes offshore) et la France a déjà plus de 8 000 éoliennes.

Lundi 14 sept. 2020

La France produisait : 1 530 MW (capacité installée 16 500 MW) = 2,81 % de l'électricité disponible

L'Allemagne produisait : 826 MW (capacité installée 60 700 MW) = 1,99 % d l'électricité disponible

Mardi 15 sept 2020

La France produisait : 817 MW (capacité installée 16 500 MW) = 1,49 % de l'électricité disponible

L'Allemagne produisait : 1 220 MW (capacité installée 60 700 MW) = 1,73% de l'électricité disponible

16-

J'ai écrit : pour des raisons de

- protection environnementale (paysage)
- d'inefficacité économique (par rapport au nucléaire)
- de pression politique par les écologistes

JE SUIS FAROUCHEMENT CONTRE !!

17-

Je suis un touriste qui apprécie votre territoire et prend plaisir à m'y promener, m'y ressourcer et à y séjourner plusieurs fois par an. Votre choix de l'éolien formulé dans votre PCAET sera catastrophique pour la principale richesse qui fait l'atout inaliénable de votre pays : l'authenticité de son patrimoine naturel. Votre production hydroélectrique est déjà une belle contribution aux énergies renouvelables. Pourquoi détruire votre environnement en accueillant des centrales éoliennes qui ne servent à rien ni pour le climat, ni pour sortir du nucléaire, ni pour les consommateurs, ni pour l'emploi?

Votre ambition éolienne pour votre territoire, c'est comme si vous lacériez à grands coups de tronçonneuse les tableaux de la série Grands Paysages de Paul Rebeyrolle. Cette automutilation iconoclaste, me fera changer de

destination et nous serons nombreux dans ce cas à fuir un lieu sublime malheureusement bien mal protégé par ses habitants et ses représentants.

18-

Je demande le retrait du PCAET ainsi que de l'éolien qui est une fausse solution écologique.

19-

Nous sommes très inquiets des impacts négatifs de ce projet éolien sur Les Portes de Vassivière notamment concernant le bruit et les infrasons qui, inaudibles, n'en auront pas moins un impact sur la santé des riverains et des troupeaux.

La pollution visuelle inesthétique est vraiment regrettable aussi. Par ailleurs, nous craignons l'éclairage nocturne effet « phare ». Nous craignons qu'une fois en place, il n'y ait plus jamais de retour en arrière car ces installations gigantesques ne seront évidemment plus jamais enlevées vu le prix du démontage. Or cette zone est très belle. Elle attire les amoureux de paysages préservés et les habitants en sont fiers. Et puis nous observons qu'il y a beaucoup de jours avec peu de vent, et nous doutons de l'efficacité du rendement de ces machines. Si nous comprenons que vous ayez intérêt à développer tout un argumentaire en leur faveur afin de gagner la sympathie de certains, permettez au moins que nous y voyons d'abord un montage financier peu concluant à court, moyen et long terme, au vu de ses bien trop nombreux désavantages.

20-

Stop au projet d'éoliennes

21-

Après consultation du PCAET, je vous demande de retirer de votre projet la fausse solution de l'éolien.

Si elle était choisie, cette option aurait des conséquences destructrices

- en matière de santé des riverains et de leurs animaux,
- en matière économique locale par l'appauvrissement des exploitations environnantes sur un rayon qui dépasse largement les 500 m préconisés,
- en matière économique nationale, puisque les matériels sont fabriqués à l'étranger,
- en matière environnementale (ce qui est un comble !) puisque l'installation exige une quantité de béton phénoménale à transporter, pour une installation inerte dont personne ne pourra se débarrasser sans nouvelles émissions de carbone en grande quantité et à des coûts prohibitifs pour des petits propriétaires terriens ; et aussi puisque les matériels contiennent des matériaux non-recyclables,
- au plan social, tant pour le pouvoir d'achat de tous les ménages qui vont voir le prix de l'électricité augmenter sévèrement, que pour la dévalorisation des patrimoines concernés.

Qui plus est, cet engouement éolien est totalement déconnecté des besoins réels en énergie électrique et nécessitera de rester couplé avec les installations thermiques fonctionnelles aujourd'hui... alors pourquoi ??? Tout cela aura un coût énorme et croissant, et un bénéfice inexistant pour la nation.

22-

Je suis défavorable à l'introduction d'éoliennes dans les objectifs du PCAET.

En effet, l'analyse ne fait pas apparaître que les GES soient provoqués sur le territoire par l'électricité. C'est plutôt le transport qui en est la source principale. Il faut donc agir uniquement sur les causes.

De plus le diagnostic met en avant page 61 les faiblesses et les menaces de l'éolien en ces termes :

- impact acoustique et paysager,

- énergie intermittente,
- aucune zone favorable sur le territoire,
- acceptabilité,
- contraintes réglementaires, environnementales, d'urbanisme et de servitudes d'utilité publique.

En revanche, les atouts et opportunités présentés ne sont nullement déterminants pour le territoire.

165 associations de protection de l'environnement de la Nouvelle-Aquitaine ont alerté récemment tous les élus pour les mettre en garde sur le développement de ce type d'énergie sur leur territoire : il faut bien admettre que l'éolien n'est pas utile pour lutter contre le réchauffement climatique ou pour remplacer le nucléaire ; que les promesses de revenus fiscaux pour les collectivités territoriales peuvent cacher une atteinte à des secteurs économiques essentiels (tourisme, immobilier) ; que l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous et que la balance avantages/inconvénients penche largement du côté des inconvénients.

Il vaut mieux se concentrer sur les véritables causes du réchauffement climatique et ne pas choisir des solutions qui seront sources de problèmes.

23-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET. Je suis fermement opposé à cette solution énergétique parce qu'elle n'est précisément pas une solution.

Outre l'impact esthétique désastreux sur nos paysages et des effets nocifs sur la santé des populations et animaux, l'éolien est une source d'énergie intermittente qui nécessitera l'utilisation de source hautement productrices de CO² comme peuvent le constater nos voisins allemands avec leurs centrales à charbon. La construction même de ces éoliennes a un impact environnemental non négligeable du fait des matériaux employés (terres rares et autres résines...) dont le recyclage pose de sérieuses questions. Les millions de mètres cubes de bétons enfouis hypothèqueront à jamais des terres arables. D'autre part l'argument d'une énergie "abordable" est une tromperie manifeste.

24-

Comme citoyen soucieux du bien commun, je suis vraiment défavorable à ce projet. En effet, il me semble déraisonnable d'augmenter la proportion d'éoliennes dans notre pays, la sagesse étant de garder un "mix" entre plusieurs types d'énergie. Nous devons notamment limiter les sources d'énergie discontinues tant que nous manquons de moyens pour la stocker, Sinon, nous courons vers de gros problèmes d'instabilité du réseau. Et si une marge existait encore pour augmenter ces sources discontinues, il faudrait préférer bien sûr les toits photovoltaïques, beaucoup moins perturbants pour l'environnement et beaucoup plus fédérateurs puisqu'ils se prêtent très bien aux initiatives privées.

25-

Bonjour, Je demande le retrait de l'éolien du PCAET car les éoliennes sont destructrices de l'environnement, elles coûtent très chers (le prix de rachat de l'électricité par RTE est bien au delà du prix du marché), elles sont inutiles car elles sont incapables de produire de d'électricité 24h/24, ni 365 jours/an !!

26-

Je ne suis pas favorable à l'éolien car paysages dévastés, faune, écosystème perturbés

Impacts sur notre santé

Pourquoi un tel investissement financier pour une production d'électricité insuffisante?

27-

Je m'oppose formellement au projet éolien Portes de Vassivière, inutile, coûteux, qui défigurera le paysage et détruira l'environnement.

28-

Pour des raisons de

- protection environnementale (paysage)
- d'inefficacité économique (par rapport au nucléaire) et
- de pressions politiques des écologistes

JE SUIS FAROUCHEMENT CONTRE !!

29-

L'éolien industriel détruit les paysages (de jour comme de nuit avec les flash lumineux), la biodiversité et ne contribue pas à faire baisser les émissions de CO2 au contraire puisque cette énergie intermittente est compensée par des centrales thermiques. Notre électricité est déjà décarbonée avec les centrales nucléaires et l'hydraulique. Ces machines ne créent pas d'emplois et sont fabriquées en Chine pour la plupart. Ces machines polluent nos campagnes : blocs de béton, pales difficilement recyclables, des milliers de litre d'huile. Cette énergie intermittente et non pilotable est à banir de nos campagnes en raison aussi des problèmes de santé qu'elle engendre : son, infrasons, électromagnétisme, effet stroboscopique.

Dans un parc naturel régional c'est une gabegie !

Pour décarboner d'autres solutions sont possibles!

Qu'allons nous laisser aux générations futures? des machines industrielles partout ?

30-

Je suis un touriste qui apprécie votre territoire et prend plaisir à m'y promener, m'y ressourcer et à y séjourner plusieurs fois par an. Votre choix de l'éolien sera catastrophique pour la principale richesse qui fait l'atout inaliénable de votre pays : l'authenticité de son patrimoine naturel. Votre production hydroélectrique est déjà une belle contribution aux énergies renouvelables pourquoi détruire votre environnement en accueillant des centrales éoliennes qui ne servent à rien ni pour le climat, ni pour sortir du nucléaire, ni pour les consommateurs, ni pour l'emploi.

Votre ambition éolienne pour votre territoire, c'est comme si vous lacériez à grands coups de tronçonneuse les tableaux de la série Grands Paysages de Paul Rebeyrolle. Cette automutilation iconoclaste, me fera changer de destination et nous serons nombreux dans ce cas à fuir un lieu sublime malheureusement bien mal protégé par ses habitants et ses représentants.

31-

Vous trouverez ci-dessous ma contribution à la consultation publique PCAET, en espérant que ces remarques soient effectivement prises en compte comme indiquée ci-après : *A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.*

Vous en souhaitant bonne réception.

Recevez l'expression de mes salutations distinguées.

Je suis particulièrement déçue qu'une collectivité comme la comcom des portes de Vassivière, appartenant à un PNR, fasse une place à l'éolien industriel géant dont on sait qu'il ne résout rien des problèmes énergétiques et écologiques actuels. C'est même pire, puisqu'il dévoie les moyens de répondre à ces enjeux essentiels et loin de résoudre des problèmes, en pose de nouveaux. L'éolien est un dispositif problématique majeur (sur le plan environnemental et sociétal) largement controversé non pas localement mais à l'échelle nationale. Les collectivités qui en font le choix devront en supporter la responsabilité et le coût à plus ou moins long terme. J'espère qu'il y aura des élus responsables qui tiendront compte des conclusions de la commission de l'assemblée nationale produite en novembre 2019 alarmante à ce sujet, afin que soit retiré l'éolien (qui n'a rien d'obligatoire) de ce PCAET pour l'avenir d'un territoire tout entier et la préservation de ses richesses naturelles et humaines, atouts primordiaux pour son attractivité future.

32-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET parce que cette solution énergétique n'en n'est pas une mais un problème énergétique de plus dans nos régions d'eau et non de vent

33-

Ce PCAET ne reçoit pas mes faveurs car

Je suis contre l'éolien dans le pays de Vassivière et de Monts & Barrages avec ces arguments que je partage

- l'éolien pour résoudre le problème du réchauffement climatique ?

L'éolien aggrave les émissions de gaz à effet de serre (dont le CO2) car c'est une énergie intermittente qui fonctionne avec des dispositifs relais tel que le gaz et le charbon (cf. la situation de crise de l'Allemagne qui a fait récemment la une des journaux après que ce pays a fait le choix de l'éolien majoritaire depuis 2011). C'est donc tout simplement une aberration digne de la schizophrénie de dire que l'on se fixe des objectifs de réduction de ces émissions et en même temps que l'on augmente les énergies intermittentes telles que l'éolien qui les favorisent.

-l'éolien pour remplacer le nucléaire ?

Si l'on regarde en détail les chiffres de RTE (panorama annuel des énergies), le nucléaire représente aujourd'hui 70% de la production d'électricité, et l'éolien environ 5% aujourd'hui n'atteindra que péniblement 12% en 2030 en triplant le parc éolien annoncé par E Macron. On sera donc loin du compte pour remplacer le nucléaire même si on le couple à d'autres énergies, car la consommation ne peut pas cesser d'augmenter vu le fonctionnement de la société (cf. objectif voitures électriques), donc il n'y aura jamais assez d'éoliennes pour remplacer le nucléaire et on devra construire de nouvelles centrales nucléaires. Une aberration ou un mensonge de plus.

-l'éolien pour les ressources fiscales qu'il procure aux collectivités locales ? Mauvaise pioche.

Les taxes perçues par les collectivités locales annoncées comme un gain pour les habitants sont infimes par rapport au coût de l'éolien payé par le contribuable tout au long de la chaîne de déploiement de l'éolien, et en plus il s'agit de taxes fixées pour l'essentiel par la loi qui pourront tout aussi bien disparaître du jour au lendemain selon les décisions gouvernementales et les futures coupes budgétaires ; donc pour pallier les suppressions de dotations de l'Etat, les territoires s'appuient sur d'autres dotations précaires et n'auront plus de revenus lorsque celles-ci disparaîtront, mais auront "miné" leur territoire avec des bâtiments industriels monumentaux dont il faudra supporter le coût et les conséquences.

-l'éolien comme énergie propre ?

Une éolienne cache à l'intérieur de sa nacelle toute une panoplie d'équipements dont un alternateur à aimants permanents, extrêmement coûteux, composés d'alliages de terres rares (jusqu'à 2700 kg) provenant quasi-exclusivement de Chine et extraites dans des conditions effroyables en raison de leur grave toxicité. De plus, l'absence de filière de recyclage pour des composants très gênants (pâles en matériaux composites bourrées de colle nocive) est sans solution à part l'enfouissement dans des déserts (USA) ou des friches dites industrielles en Afrique. Des plaintes, en cours d'examen, ont été déposées contre le gouvernement français à ce sujet.

34-

Je refuse ce PCAET en l'état car Je suis contre l'éolien dans le pays de Vassivière et de Monts & Barrages avec ces arguments que je partage

-l'éolien comme énergie fiable et abordable ?

La facture d'électricité des français augmente régulièrement à cause notamment du financement dévoyé de certaines filières comme l'éolien (une partie de la fameuse CSPE sur nos factures), d'où l'augmentation de la précarité énergétique pour les foyers les plus fragiles et le tout pour une production incertaine (augmentation des coupures d'électricité car le réseau est fragilisé à cause des énergies intermittentes).

-l'éolien comme énergie pour sauver la planète et les hommes ?

Les projets éoliens détruisent du vivant au quotidien (bien-être et santé des hommes et animaux, et perturbent les ruissellements souterrains des sources à cause des socles bétons) et dégradent gravement le lien social : création d'injustices et de dissensions créées entre des propriétaires qui sont rétribués par les promoteurs pour installer des bâtiments de 200m de haut à des endroits où eux-mêmes n'habitent pas et

leurs voisins qui subissent des conséquences désastreuses pour leur vie, dont de lourdes pertes économiques à cause de la dévalorisation des maisons, mais aussi des risques pour la santé et le bien-être.

-l'éolien, générateur d'emplois ?

Cet argument n'est qu'un mensonge inventé par le lobby éolien. Toutes les éoliennes sont importées du Danemark, d'Allemagne, d'Espagne, de Chine ... Leurs composants ne proviennent jamais de France, à part peut-être le béton et les ferrailles, de faible valeur relative. Leur installation est le plus souvent faite par des entreprises européennes, espagnoles notamment. Tout au plus, la maintenance pourrait être française, c'est même douteux. Seul, l'éolien off-shore (le long ou au large des côtes de France) comporte une dimension française, très relative. Le nombre d'emplois directs et indirects détruits par l'éolien à cause de la perte d'attractivité des territoires impactés est en revanche terriblement « local ».

-l'éolien s'insère dans les paysages ?

Ceci est capital pour les espaces naturels, les monuments historiques, le tourisme vert (gîtes, chambres d'hôtes, restauration, hôtels) et la ruralité : l'éolien dévaste des paysages naturels prisés pour leur authenticité. Pour certains, prise individuellement une éolienne peut faire partie du design industriel contemporain ! Mais la campagne et sa nature doivent-ils devenir des paysages industriels ? En fait, il suffit de traverser les départements sinistrés du Nord, du Pas de Calais, de la Somme, de l'Aisne, de la Marne, de la Haute-Marne, des Ardennes, de la Meuse, du Calvados, des Côtes du Nord, du Morbihan, du Finistère, de la Loire-Atlantique, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Charente, de la Charente Maritime, de la Vienne, du Cher, de l'Indre, de l'Yonne, de l'Aude, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Hérault, etc. pour se rendre compte que cette France est défigurée, peut être à jamais. Voulons-nous que la Creuse, la Corrèze, la Haute-Vienne, départements verts par nature, soient ainsi dévastés, fuis par le tourisme, dénaturés pour des dizaines d'années ou pour toujours faute de démantèlement ? l'éolien pour résoudre le problème du réchauffement climatique ?

L'éolien aggrave les émissions de gaz à effet de serre (dont le CO2) car c'est une énergie intermittente qui fonctionne avec des dispositifs relais tel que le gaz et le charbon (cf. la situation de crise de l'Allemagne qui a fait récemment la une des journaux après que ce pays a fait le choix de l'éolien majoritaire depuis 2011). C'est donc tout simplement une aberration digne de la schizophrénie de dire que l'on se fixe des objectifs de réduction de ces émissions et en même temps que l'on augmente les énergies intermittentes telles que l'éolien qui les favorisent.

-l'éolien pour remplacer le nucléaire ?

Si l'on regarde en détail les chiffres de RTE (panorama annuel des énergies), le nucléaire représente aujourd'hui 70% de la production d'électricité, et l'éolien environ 5% aujourd'hui n'atteindra que péniblement 12% en 2030 en triplant le parc éolien annoncé par E Macron. On sera donc loin du compte pour remplacer le nucléaire même si on le couple à d'autres énergies, car la consommation ne peut pas cesser d'augmenter vu le fonctionnement de la société (cf. objectif voitures électriques), donc il n'y aura jamais assez d'éoliennes pour remplacer le nucléaire et on devra construire de nouvelles centrales nucléaires. Une aberration ou un mensonge de plus.

-l'éolien pour les ressources fiscales qu'il procure aux collectivités locales ? Mauvaise pioche.

Les taxes perçues par les collectivités locales annoncées comme un gain pour les habitants sont infimes par rapport au coût de l'éolien payé par le contribuable tout au long de la chaîne de déploiement de l'éolien, et en plus il s'agit de taxes fixées pour l'essentiel par la loi qui pourront tout aussi bien disparaître du jour au lendemain selon les décisions gouvernementales et les futures coupes budgétaires ; donc pour pallier les suppressions de dotations de l'Etat, les territoires s'appuient sur d'autres dotations précaires et n'auront plus de revenus lorsque celles-ci disparaîtront, mais auront "miné" leur territoire avec des bâtiments industriels monumentaux dont il faudra supporter le coût et les conséquences.

-l'éolien comme énergie propre ?

Une éolienne cache à l'intérieur de sa nacelle toute une panoplie d'équipements dont un alternateur à aimants permanents, extrêmement coûteux, composés d'alliages de terres rares (jusqu'à 2700 kg) provenant quasi-exclusivement de Chine et extraites dans des conditions effroyables en raison de leur grave toxicité. De plus, l'absence de filière de recyclage pour des composants très gênants (pâles en matériaux composites bourrées de colle nocive) est sans solution à part l'enfouissement dans des déserts (USA) ou des friches dites industrielles en Afrique. Des plaintes, en cours d'examen, ont été déposées contre le gouvernement français à ce sujet.

-l'éolien comme énergie fiable et abordable ?

La facture d'électricité des français augmente régulièrement à cause notamment du financement dévoyé de certaines filières comme l'éolien (une partie de la fameuse CSPE sur nos factures), d'où l'augmentation de la précarité énergétique pour les foyers les plus fragiles et le tout pour une production incertaine (augmentation des coupures d'électricité car le réseau est fragilisé à cause des énergies intermittentes).

-l'éolien comme énergie pour sauver la planète et les hommes ? Mauvaise pioche.

Les projets éoliens détruisent du vivant au quotidien (bien-être et santé des hommes et animaux, et perturbent les ruissellements souterrains des sources à cause des socles bétons) et dégradent gravement le lien social : création d'injustices et de dissensions créées entre des propriétaires qui sont rétribués par les promoteurs pour installer des bâtiments de 200m de haut à des endroits où eux-mêmes n'habitent pas et leurs voisins qui subissent des conséquences désastreuses pour leur vie, dont de lourdes pertes économiques à cause de la dévalorisation des maisons, mais aussi des risques pour la santé et le bien-être.

35-

Je vous prie de trouver ma contribution à l'Enquête publique sur le PCAET

Je déclare mon opposition au volet éolien qu'il comporte;

Je ne peux accepter que les paysages de Vassivière et Monts&Barrages soient porteurs de projets éoliens.

Pour la sauvegarde des paysages, le respect de ses habitants, l'attractivité touristique on ne peut prendre l'éolien qui dans le réchauffement climatique est facteur induit de CO2 car énergie intermittente elle fait appel à des relais thermiques par des centrales gaz ou même charbon qui ne peut ni remplacer ni même alléger le poids du nucléaire dans le mixt énergétique français qui n'apporte rien ou si peu aux collectivités locales (Les taxes perçues annoncées sont infimes par rapport au coût de l'éolien payé par le contribuable tout au long de la chaîne de déploiement de l'éolien qui n'est pas une énergie propre puisqu'elle contribue largement à la pollution de notre planète avec les 1000 l d'huile à remplacer chaque année et les 600 ou 800 kgs de néodyme non recyclable situés en son noyau

qui ne s'intègre aucunement dans le paysage et qui contribue au mal être du monde rural par ses nuisances sonores, visuelles qui faute d'un réel démantèlement après usage provoquera en Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, départements verts par nature, une dénaturaison durable des sols et des réseaux hydrographiques Qui plus est ce PCAET ne prend pas en compte la dernière décision du ministère des Armées révélée par FR3 Nouvelle Aquitaine ce 16 sept à 12h19 de supprimer les vols civiles sur une large partie du Plateau de Millevaches au-delà de 150 m d'altitude. Réglementation déjà prise en compte par la DGAC et IGN/Géoportail le 9 juillet 2020.

Donc non à l'éolien sur notre territoire !

36-

Dans l'Enquête publique je me prononce contre le PCAET des Portes de Vassivière qui inclut un volet éolien insupportable aux motifs suivants :

- 1- L'éolien énergie intermittente n'est pas une solution car elle fait appel en complément aux centrales thermiques gaz voire charbon ce qui est une ineptie sur le plan CO2 avec aggravation des émissions de gaz à effet de serre
- 2- L'éolien n'est pas une énergie propre car consommatrice de CO2 pour sa fabrication et son transport, qui fait appel à des fondations démentielles qui malgré les promesses ne seront jamais démantelées, sans filière de recyclage possible en particulier pour la tonne de terres rares (néodymes) contenues en son coeur et les pales de l'aérogénérateur. Les exemples USA et Allemagne sont là malheureusement pour nous le rappeler.
- 3- L'éolien est une escroquerie fiscale et financière. Fiscale car les retombées sur les collectivités sont minimes et ne sont pas à la hauteur de l'enjeu social et politique. Financière car le MWh est payé 62/72 euros au promoteur et facturé 42 euros au consommateur ! RTE-Ecomix (organisme de l'État nous en apporte la preuve tous les jours)
- 4- L'éolien une attaque sur le territoire avec ses nuisances sonores et sociales sur les ruraux, leur environnement, la valeur de leur patrimoine et surtout leur santé.

5- L'éolien une attaque sur le'environnement avec ses fondations démentielles qui impactent fortement le réseau hydrographique de surface qui est celui de notre Limousin sur un socle granitique, un risque majeur sur la faune en particulier les espèces protégées d'oiseaux

6- L'éolien à contre-emploi car générateurs d'emplois oui mais vers le Danemark, l'Allemagne et la Chine pour la construction et pour l'Espagne et le Portugal pour le gros de la maintenance. Les Limousins apprécieront ce vol d'heures de travail !

7- Le PCAET ne tient pas compte de la décision du ministère des Armées d'étendre la zone de non survol à une zone très étendue de Clermont à Limoges avec Guéret et Aubusson au Nord et Brive et Argentat-sur-Dordogne au Sud. Révélation faite le 16 septembre par FR3.

37-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET car je suis totalement opposé à cette solution énergétique qui n'est pas viable et qui détruirait notre territoire et nos paysages.

38-

Aucune référence à la Charte du PNR alors que l'ensemble des communes en font partie jusqu'en 2028 .

Dossier sibyllin sans référence.

Autonomie énergétique à 220% et 8 éoliennes pour 48 GWh à l'horizon 2050 sans la moindre consultation programmée !!! Démocratie ou Technocratie.

Réduction du bois de chauffage en 2050 alors que des investissements chaudières ont été réalisés et que la ressource est totalement locale.

Il semblerait normal de ne pas donner suite à ce dossier.

39-

Madame la Maire et présidente de la Communauté de Communes,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers Municipaux et Communautaires,

En réponse au PCAET soumis à la consultation il y a une semaine, vous trouverez attaché à ce mail, une lettre destinée aux Conseillers Municipaux des communes de Doms et d'Eymoutiers, ainsi qu'aux Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, tenant à vous faire part de l'inquiétude d'un collectif d'habitants, représentés par notre association "Energie, Solidarité et Culture" à propos du projet de construction, au sein du P.N.R de Millevaches, sur le site appelé " les Pougès", d'un parc éolien industriel.

En effet, nous ne pensons pas que la solution énergétique pour notre territoire puisse se penser sans ses habitants, ni ne provienne d'une production à échelle industrielle. Nous aimerions collaborer à votre réflexion sur ce sujet avant qu'une décision, qui engagera pour plusieurs décennies la Communauté de Communes, soit prise.

Je vous remercie d'avance de la lecture et de l'attention particulière que vous porterez à cette lettre, et en espérant qu'elle vous encourage dans vos choix futurs, veuillez agréer l'expression de mes respectueuses salutations citoyennes.

**Lettre publique aux élu.e.s des Communes
de Doms, d'Eymoutiers et de la Communauté de Communes
des Portes-de-Vassivière,**

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communautaires,

Permettez-moi, au nom de l'Association Énergie-Solidarité-Culture, domiciliée à Doms ainsi qu'au nom d'un collectif d'habitantes et d'habitants de Doms et de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, de vous faire part de notre vive inquiétude et de notre totale incompréhension devant le projet de construction, au sein du P.N.R. du plateau de Millevaches, d'un parc éolien industriel, sur un territoire dénommé « Les Pougès », aux confins des communes de Doms, d'Eymoutiers et de Chamberet, territoire champêtre et forestier, situé à une grande proximité d'habitations, en particulier celles des hameaux du Petit et du Grand Bouchet, de la Prenouillère, du Pré-Loubet, du Maschouchet, de Bêthe, de Meilhaguet, du Theil...

Comme vous le savez sans doute désormais des associations de Haute-Vienne et du Limousin sont de plus en plus nombreuses à s'opposer aux projets de parcs éoliens industriels démesurés qui ne répondent en rien aux demandes des habitantes et des habitants et à leurs besoins énergétiques et dont la multiplication exponentielle en Limousin met en péril les atouts de celle-ci, la santé et le bien-vivre de ses habitantes et habitants, les terres agricoles, le patrimoine paysager et environnemental, le tourisme sans parler des autres conséquences néfastes. Pour tenter de compenser une présence aléatoire de vent, les industriels conçoivent des engins de plus en plus nombreux et de plus en plus gigantesques (150 m, 180 m, 200 m, 240 m de haut voire peut-être plus dans un proche avenir...). Les coûts financiers et environnementaux de démantèlement de ces engins prométhéens sont évidemment bien au-delà des prévisions des promoteurs industriels. Il est donc vraisemblable que ces engins, une fois leur brève existence achevée, ne seront jamais démontés tout comme l'énorme chape de béton ne sera jamais extraite des sols parce qu'à la charge de la collectivité locale ou du propriétaire du terrain. De nouvelles éoliennes exigeront de nouvelles chapes de béton...

Avez-vous eu communication pour ce projet industriel désastreux de l'ensemble des diverses études qui auraient été commandées et réalisées par le promoteur ? Les avez-vous lues et faites analyser par des spécialistes compétents et indépendants ? Ces études ont l'obligation d'être rendues publiques. Où sont les résultats ? Avez-vous mis également, en tant qu'élue/e/s et dans un souci de démocratie participative, dans le cadre du respect de la convention d'Arrhus, ratifiée par la France en 2002, le débat concernant ce projet sur la place publique ? Dans ce cadre aucune signature concernant les promesses de bail ne devrait se faire sans qu'un véritable débat public et citoyen organisé par les collectivités locales avec la participation des habitantes habitants n'ait lieu au préalable.

De notre point de vue, la gestion de ce projet par le précédent conseil municipal d'Eymoutiers n'a pas été satisfaisante en raison d'un manque évident de transparence, d'absence de débat avec les publics concernés en amont des premières décisions, d'un manque d'information objective des enjeux du projet et de ses conséquences sur la vie et la santé des habitantes et des habitants, la faune, la flore, la fragilité de la ressource en eau, ressource par ailleurs déjà en baisse à cause de sécheresses répétitives.

Modifier fondamentalement voire profaner durablement le territoire et ses paysages en érigeant un ou plusieurs parc industriels d'éoliennes d'au moins 180 mètres de hauteur mérite, dans la démocratie qu'est notre pays, mieux qu'une parodie de consultation.

Faut-il entériner, approuver cette situation par des décisions hâtives au risque d'engendrer une fracture durable au sein des habitantes et des habitants de la commune et de la Communauté de Communes ? Ce ne sont pas les responsables d'aujourd'hui qui assumeront les conséquences désastreuses, en particulier environnementales, financières, agricoles, sociales et sanitaires d'une telle décision mais les générations futures.

L'éolien avec ses rendements calamiteux et intermittents n'est pas une solution pour une transition énergétique stable. La situation de la Californie en cet été 2020, où plus de 330 000 foyers n'ont plus eu d'électricité pendant la durée des incendies, en est une démonstration éclatante.

Quelques remarques :

L'Académie de médecine a sévèrement réitéré ses préconisations d'éloigner les éoliennes à 1500 mètres au minimum des premières habitations. À combien de centaines de mètres seront-elles de certaines maisons du Grand Bouchet, de la Prenouillère ou d'autres hameaux sur la commune d'Eymoutiers et de Chamberet ? Connaissez-vous le principe de précaution ? Avez-vous quelque attention pour la santé des habitantes et des habitants de ce territoire ?

Les tranchées creusées ou les pylônes posés pour faire passer les câbles à haute tension, les petites routes dévastées, les larges voies taillées sur les côtés des chaussées dans les bois et « remodelées » pour permettre le passage de gigantesques convois polluants, la pollution lumineuse nocturne permanente tout au long de l'année, les effets stroboscopiques, l'impact sur le patrimoine paysager, sur la vie quotidienne des riverains, ne sont-elles pas des raisons suffisantes pour ne pas céder aux sirènes de groupes industriels dont la motivation principale est avant tout de capter des subventions publiques pour permettre à ses actionnaires de réaliser un important bénéfice financier ?

Il est incontestable que la construction d'un parc industriel éolien participe à l'artificialisation des sols.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'éolien est dans l'incapacité de fournir de l'électricité en permanence et qu'on ne peut stocker celle-ci. Il ne peut donc venir en aucun cas supplanter une éventuelle baisse de la production d'électricité d'origine fossile ou nucléaire. Son implantation ne répond qu'à l'opportunisme de promoteurs y trouvant un intérêt financier et un relais auprès d'élu.e.s peu informé.e.s des conséquences de telles implantations.

165 associations d'opposants aux projets de parcs éoliens industriels se sont réunies et ont attaqué le SRADDET Nouvelle Aquitaine (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Ce document singulièrement contradictoire qui dit textuellement dans ses priorités vouloir à la fois protéger notre environnement naturel et notre santé, demande d'abandonner le modèle de développement basé sur l'artificialisation sans retenue des espaces naturels mais prévoit pourtant la construction de 1600 nouvelles éoliennes (une éolienne dans chaque jardin ?) soit l'injonction vraisemblablement définitive dans le sol régional d'au moins 2, 3 millions de tonnes de béton. Singulière conception de la protection de l'environnement, du paysage et des terres agricoles !

Voici quelques documents qui pourraient vous intéresser :

- [Le témoignage d'un ancien directeur de com-com](https://youtu.be/JkSbyTATkz8)
<https://youtu.be/JkSbyTATkz8>
- [1'53 témoignage d'un agriculteur > 1'53"](https://www.youtube.com/watch?v=cMSNvFCVgkU&feature=emb_logo)
https://www.youtube.com/watch?v=cMSNvFCVgkU&feature=emb_logo
- [5'53" Les énergies renouvelables le casse du siècle](https://www.youtube.com/watch?v=hPy4qWJwUkA&ct=1428s)
<https://www.youtube.com/watch?v=hPy4qWJwUkA&ct=1428s>
- [1'28'21" Commission d'enquête au Sénat sur le coût réel de l'électricité](https://www.youtube.com/watch?v=MUII.mZYhvXik)
(à 1h28min, vous pouvez lire une carte sur la production effective des éoliennes en France, d'après les données de RTE) <https://www.youtube.com/watch?v=MUII.mZYhvXik>

La solution énergétique pour notre territoire et son autonomie dans ce domaine passe par d'autres solutions pilotées et gérées par les habitantes et les habitants eux-mêmes et consommée à une échelle qu'ils maîtrisent... Quant à la Région Nouvelle-Aquitaine, elle se tient également à l'écoute et est prête à soutenir des projets citoyens (de vrais projets portés par des associations ou des groupements d'habitantes et d'habitants qui n'ont rien à voir avec du green washing ou de l'éolien industriel pseudo participatif). Alors de grâce, ne vous (nous) laissez pas mettre aveuglément la corde au cou et ne la mettez surtout pas au cou des prochaines générations qui auront à gérer les conséquences dramatiques de décisions aveugles. Faites confiance à votre et à notre propre capacité citoyenne de mettre en place des projets énergétiques qui serviront l'ensemble de la collectivité locale et non pas quelques privilégiés peu scrupuleux et cupides.

Notre association « Énergie, Solidarité et Culture », ses membres, ses sympathisantes et ses sympathisants vous demandent, avant toute décision concernant un projet de parc industriel éolien, la mise en place d'un débat démocratique public, ouvert, sincère, dans la vigilance, la transparence et la bienveillance avec l'aide de l'outil de la connaissance. Ce qui fonde la richesse de ce territoire d'exception ne saurait être massacré, bradé, vendu lors d'opérations où les intérêts privés prennent à l'évidence le pas sur l'intérêt de la collectivité.

En vous remerciant, au nom de tous les membres de l'association et de ses sympathisants de votre lecture attentive et en priant de croire, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de nos meilleures salutations citoyennes.

Éric BAUDE, président de l'Association Énergie, Solidarité, Culture

contact.esc.domps@gmail.com

Domps, le 18 septembre 2020

123 habitants de la Communauté de Commune des Portes de Vassivière : Eymoutiers : ALEXANDRE Elisabeth, BALLOT Chantal, BELLET Alain, BERENGER Camille, BERENGER Catharine, BERTRAND Sophie, BILLARD Sophie, BOUCARD Cécilia, RINGELSTEIN Violette, EMAMI Iradj, BROUSSAS Philipp, DALLIERE J.Michel, DE WAAL Peter, DECAENS Vincent, FABIoux Martine, FAQUEY Pascale, FOURNIER Alain, FONTAINE Claude, GAREAU Lena, GIBON Thérèse, GOGUÉ Pierre, GUILLON Katell, HENNIK Hanne, LABROT Pierre, LAMANDA Isabelle, LAURENT Myriam, LE FUR Sabrina, LONNI Sylvain, JAUNET Alexia, NEWSHAM Esmé, PARENT Olivier, PASCAL Marie, PATIN Emmanuelle, PEETERS Yves, PENOT Sylvie, PRIGENT Bruno, QUADRUPPANI Serge, REDON David, VACHER Aurélie, VAN MEURS Monique, ANTONIADES Michel, ICHOU Laurence, DEGANDT Alain, DEWDNEY Patrick, SPINGLER Mark, TISSOT Patrick, HENRARD Jean-Marie, TER VEER Alianne, MUDLER Jaap **48 Domps :** BAUDE Éric, MINARIK Elfe, CYRILLE Aurore, WESTERBOS Jacobus, LEYGRAF Bernd, LIDDLE Aaron, LIDDLE Catherine, LIDDLE Joshua, ELLIOTT Patricia, CALEY David, VAN DORSSSEN Christian, DE SMET Sanne, COLLINS Deborah, MÉRIGLIER Phillippe, HIRSCH Anne, HIRSH Jean, MOURA Marie-Jeanne, BUISSON Éric, D'HOOP Ginette, D'HOOP Martine, MORICE Jeff, QUINTANEL Michèle, YATES Paul, YATES Michèle **24 Augne :** LIVET Gerard, COUEGNAS Daniel, **2 Beaumont du Lac :** BELMON Patrick, BELMON Catherine **2 Bujaleuf :** BARBOT Eric, BARBOT Laurence, CARCY Anne, LAFOND Andrée, DUTRY Sabine, DUTRY Michele, MAZE Joseph, MAZE Emmanuel, PERIERAS karine, PERIERAS thierry, PERIERAS Marie-Louise, PICHOTZKI Marie-Claire, PICHOTZKI Michel, FOURNEAU Lucie, MUFFAT Catherine, MUFFAT Patrick, MAZE Marie, BIDEAU Dominique, DOMINGUE Sandra, DUTRY Michèle, PRODEO Christian, PANTEIX Claudette, PANTEIX Régis, DARFEUILLE Fernande, PHALIPPOUT Maryse, PHALIPPOUT Mauricette, PHALIPPOUT Jean-Roger, REY Karl, BUSSET François **28 Cheissoux :** AUCLAIR Mauricette, LALLART Izabelle, LUINAUD Stéphanie, **3 Nedde :** CHAPPELLE Patrick, ELLIOTT Régine, FÉNILLE Nathalie **3 Peyrat-le-château :** FUNES Olivier, FUNES Sylvie, **2 Saint-Amant :** CELERIER Françoise, MARECHAL Philippe, **2 Saint-Anne :** DUPONT Jean-Christophe, GODET Guillaume, MAINGARD Paul-Arthur, MEUNIER Alain, MEUNIER Jacqueline **5 Saint-Julien-le-Petit :** CHAUMENY Olivier, CHAUMENY Jean-Pierre, CHAUMENY Martine **3**

Autres communes environnantes : **Chamberet :** DEJEAN Bernard, GODEAU Michel, TIERNEY Marc, IMBERT Aurianne, SEGURA Marie-Élahé **4 Sussac :** GREGSON Susan, PRADEL Luc, DUCHEZ Bernard, AIRAPETOVA Eleonora, CREUZEVAULT Sylvain **5 Châteauneuf-la-forêt :** VAN DER List Jaap, ANGLERAUD François, ANGLERAUD Agnès, ANGLERAUD Cécile, ANGLERAUD Arthur, FOURINER A n n a **6 Champnetery :** CHEVALLIER Michel, CHEVALLIER Sylvie, CHEVALLIER Antoine, CHEVALLIER Germaine, PASTEAU Jean, LAURENT Arnaud, DEUNIER Rémy, SAINT BEAT Elisabeth **7 Neuvic Entier :** MILLOCHAU Christian, HERVO Didier **2**

40-

Voici mes remarques sur l'Enquête publique sur le PCAET des Portes de Vassivière.

Je constate que l'éolien n'est pas générateur d'emplois locaux. J'ai constaté la plainte des habitants du nord de la Haute-Vienne qui ne voient rien venir.

D'autre part il n'y a aucun constructeur français en ce domaine, il faut faire appel aux Chinois, aux Allemands et aux Danois et en ce qui concerne les installations il faut faire appel à des Espagnols ou des Portugais.

L'éolien est contre productif en terme de ressources touristiques et en terme d'impact sur les monuments historiques. Les Gites de France antenne de Limoges menacent de retirer leur label pour tout gîte à proximité d'un champs éolien. Madame Véronique Roger-Lacan, ambassadrice de France à l'Unesco rappelle que le label Patrimoine Mondial de l'UNESCO ne peut être donné à un site couvert par des éoliennes. Notre député madame Sophie Beaudouin-Hubiere a laissé entendre lors d'un passage sur le marché de St-Léonard que l'éolien est incompatible avec les paysages sur l'axe Limoges-Vassivière.

Il en résulte que le volet éolien de ce PCAET est à rejeter et ne peut être validé en l'état. D'autant plus que le PNR n'en fait aucunement mention.

Avec sur le Limousin une production locale en énergie électrique égale à plus de 200% des besoins locaux pourquoi faudrait-il abimer nos paysages et notre bien-vivre rural pour nourrir les requins de la finance qui se cachent derrière les promoteurs éoliens à l'affût de subventions léonines. A savoir acheter le Mgw 70 euros et le revendre 42 euros !

Enfin à l'heure où j'écris, mon abonnement RTE me communique les données suivantes en production éolien 3%, le solaire 5%, le fioul 1%, le charbon 2%, le gaz 9 % l'hydraulique 11% et ... le nucléaire décarboné 69 % alors gardons un peu de mesure et ne versons pas dans la surenchère énergétique.

41-

Mardi 22 septembre 2020

-élaboration d'un document de 250 pages, pour que chacun puisse donner son avis ??? Idéal pour décourager les administrés de s'y pencher.

- concertation en trompe l'oeil : de l'aveu de Philippe Simon, public rare à ses permanences en juin et juillet 2019, sauf à Bujaleuf où 25 habitants sont venus lui dire tout le mal qu'ils pensaient des éoliennes industrielles, que ce soit sur les Pougues aux confins de Doms et de Chamberet ou sur Bujaleuf ou sur Nedde.

- les EnR ne sont pas la priorité dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La priorité c'est la réduction de la consommation des énergies fossiles, en réduisant les transports et en isolant l'habitat, et en réduisant aussi la consommation électrique.

Imaginer de développer la mobilité électrique est une aberration.

Si je consomme électrique, je consomme automatiquement fossile.

- les éoliennes industrielles ne freinent en rien les gaz à effet de serre. Au contraire, elles ont besoin d'un relais par centrales thermiques quand le vent tombe. Donc, techniquement, elles ne peuvent pas participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

- les éoliennes industrielles ne sont pas légitimes sans décision citoyenne favorable.

Vous n'avez pas le droit d'installer des éoliennes sans accord des habitants.

La convention d'Aarhus n'est pas caduque, elle est intégrée à la constitution française. La constitution prévoit aussi la possibilité d'organiser un référendum local quand un projet d'éoliennes fait irruption sur un territoire.

Alors ?? Il faut abandonner les projets d'éoliennes industrielles dans ce PCAET.

Convenez qu'ils sèment des dissensions sociales notables, appelées à grossir si vous persistez dans leur concrétisation. Comment pourrait-il en être autrement ? Comment pouvez-vous imaginer être heureux de vos réalisations si elles se font à marche forcée contre vos administrés ?

Comment pourrez-vous en être fiers quand vous aurez constaté malheureusement qu'elles auront pourri notre environnement paysager, nos réseaux hydrologiques, fait fuir des habitants, déprécié l'immobilier, et qu'elles termineront leur vie à l'abandon, parsemant nos campagnes de friches industrielles, et qu'elles auront juste été inutiles ?

Comment rester sourd aux arguments de vos administrés quand on sait que ce PCAET ne fait que décliner localement un plan gouvernemental de green- washing qui ne masque rien de son absence d'ambition de politique environnementale ?

Et pourquoi demander au SEHV un diagnostic et un conseil en matière d'énergie sur le territoire si vous n'en tenez pas compte ?? Dans les préconisations du SEHV, les éoliennes ne sont pas mentionnées.

La montagne limousine produit déjà 10 fois l'énergie électrique qu'elle consomme. Elle n'a pas vocation à se couvrir de zones industrielles qui finiront de la désertifier.

42-

LISTE DES ARGUMENTS EN DÉFAVEUR DE L'ÉOLIEN INDUSTRIEL QU'EST-CE QU'UN PCAET ? Un Plan Climat-Air-Energie-Territorial, obligatoire pour toute intercommunalité de plus de 20 000 habitants, décline et met en œuvre sur son territoire les objectifs nationaux et régionaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. Il dépend de la PPE nationale (Programmation Pluri-annuelle de l'Énergie), puis du SRADDET régional (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), puis encore de plans à échelle plus locale qui englobe notamment l'urbanisme et l'espace rural. Un PCAET devrait avoir pour objet principal de renforcer le rôle des collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique, de définir les sources d'énergie appropriées localement et les moyens pour réduire localement les émissions de gaz à effet de serre. Selon les choix qui sont fait par les élus, il peut introduire subrepticement, ... l'éolien ! Toutefois, il procède des avis des acteurs du territoire : collectivités, entreprises, associations et habitants. Il apparaît clairement que les gouvernements successifs s'achètent une bonne conscience verte en annonçant une transition énergétique triomphante basée sur les énergies renouvelables mais en réalité, en l'état actuel de nos connaissances techniques et dans une société énergivore, le mix énergétique que l'on nous propose est tout simplement inopérant. LES ARGUMENTS : Si l'on se penche sur la question, on comprend que l'on est loin du paradis que l'on nous annonce pour plusieurs raisons : - l'éolien pour résoudre le problème du réchauffement climatique ? Mauvaise pioche. L'éolien aggrave les émissions de gaz à effet de serre (dont le CO2) car c'est une énergie intermittente qui fonctionne avec des dispositifs relais tel que le gaz et le charbon (cf. la situation de crise de l'Allemagne qui a fait récemment la une des journaux après que ce pays a fait le choix de l'éolien majoritaire depuis 2011). C'est donc tout simplement une aberration digne de la schizophrénie de dire que l'on se fixe des objectifs de réduction de ces émissions et en même temps que l'on augmente les énergies intermittentes telles que l'éolien qui les favorisent. -l'éolien pour remplacer le nucléaire ? Mauvaise pioche. Si l'on regarde en détail les chiffres de RTE (panorama annuel des énergies), le nucléaire représente aujourd'hui 70% de la production d'électricité, et l'éolien environ 5% aujourd'hui n'atteindra que péniblement 12% en 2030 en triplant le parc éolien annoncé par E Macron. On sera donc loin du compte pour remplacer le nucléaire même si on le couple à d'autres énergies, car la consommation ne peut pas cesser d'augmenter vu le fonctionnement de la société (cf. objectif voitures électriques), donc il n'y aura jamais assez d'éoliennes pour remplacer le nucléaire et on devra construire de nouvelles centrales nucléaires. Une aberration ou un mensonge de plus. -l'éolien pour les ressources fiscales qu'il procure aux collectivités locales ? Mauvaise pioche. Les taxes perçues par les collectivités locales annoncées comme un gain pour les habitants sont infimes par rapport au coût de l'éolien payé par le contribuable tout au long de la chaîne de déploiement de l'éolien, et en plus il s'agit de taxes fixées pour l'essentiel par la loi qui pourront tout aussi bien disparaître du jour au lendemain selon les décisions gouvernementales et les futures coupes budgétaires ; donc pour pallier les suppressions de dotations de l'Etat, les territoires s'appuient sur d'autres dotations précaires et n'auront plus de revenus lorsque celles-ci disparaîtront, mais auront "miné" leur territoire avec des bâtiments industriels monumentaux dont il faudra supporter le coût et les conséquences. -l'éolien comme énergie propre ? Mauvaise pioche. Une éolienne cache à l'intérieur de sa nacelle toute une panoplie d'équipements

dont un alternateur à aimants permanents, extrêmement coûteux, composés d'alliages de terres rares (jusqu'à 2700 kg) provenant quasi-exclusivement de Chine et extraites dans des conditions effroyables en raison de leur grave toxicité. De plus, l'absence de filière de recyclage pour des composants très gênants (pâles en matériaux composites bourrées de colle nocive) est sans solution à part l'enfouissement dans des déserts (USA) ou des friches dites industrielles en Afrique. Des plaintes, en cours d'examen, ont été déposées contre le gouvernement français à ce sujet. -l'éolien comme énergie fiable et abordable ? Mauvaise pioche. La facture d'électricité des français augmente régulièrement à cause notamment du financement dévoyé de certaines filières comme l'éolien (une partie de la fameuse CSPE sur nos factures), d'où l'augmentation de la précarité énergétique pour les foyers les plus fragiles et le tout pour une production incertaine (augmentation des coupures d'électricité car le réseau est fragilisé à cause des énergies intermittentes). -l'éolien comme énergie pour sauver la planète et les hommes ? Mauvaise pioche. Les projets éoliens détruisent du vivant au quotidien (bien-être et santé des hommes et animaux, et perturbent les ruissellements souterrains des sources à cause des socles bétons) et dégradent gravement le lien social : création d'injustices et de dissensions créées entre des propriétaires qui sont rétribués par les promoteurs pour installer des bâtiments de 200m de haut à des endroits où eux-mêmes n'habitent pas et leurs voisins qui subissent des conséquences désastreuses pour leur vie, dont de lourdes pertes économiques à cause de la dévalorisation des maisons, mais aussi des risques pour la santé et le bien-être. -l'éolien, générateur d'emplois ? Mauvaise pioche. Cet argument n'est qu'un mensonge inventé par le lobby éolien. Toutes les éoliennes sont importées du Danemark, d'Allemagne, d'Espagne, de Chine ... Leurs composants ne proviennent jamais de France, à part peut-être le béton et les ferrailles, de faible valeur relative. Leur installation est le plus souvent faite par des entreprises européennes, espagnoles notamment. Tout au plus, la maintenance pourrait être française, c'est même douteux. Seul, l'éolien off-shore (le long ou au large des côtes de France) comporte une dimension française, très relative. Le nombre d'emplois directs et indirects détruits par l'éolien à cause de la perte d'attractivité des territoires impactés est en revanche terriblement « local ». -l'éolien s'insère dans les paysages ? Mauvaise pioche. Ceci est capital pour les espaces naturels, les monuments historiques, le tourisme vert (gîtes, chambres d'hôtes, restauration, hôtels) et la ruralité : l'éolien dévaste des paysages naturels prisés pour leur authenticité. Pour certains, prise individuellement une éolienne peut faire partie du design industriel contemporain ! Mais la campagne et sa nature doivent-ils devenir des paysages industriels ? En fait, il suffit de traverser les départements sinistrés du Nord, du Pas de Calais, de la Somme, de l'Aisne, de la Marne, de la Haute-Marne, des Ardennes, de la Meuse, du Calvados, des Côtes du Nord, du Morbihan, du Finistère, de la Loire-Atlantique, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Charente, de la Charente Maritime, de la Vienne, du Cher, de l'Indre, de l'Yonne, de l'Aude, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Hérault, etc. pour se rendre compte que cette France est défigurée, peut-être à jamais. Voulons-nous que la Creuse, la Corrèze, la Haute-Vienne, départements verts par nature, soient ainsi dévastés, fuis par le tourisme, dénaturés pour des dizaines d'années ou pour toujours faute de démantèlement ?

43-

LISTE DES ARGUMENTS EN DÉFAVEUR DE L'ÉOLIEN INDUSTRIEL

QU'EST-CE QU'UN PCAET ?

Un Plan Climat-Air-Energie-Territorial, obligatoire pour toute intercommunalité de plus de 20 000 habitants, décline et met en œuvre sur son territoire les objectifs nationaux et régionaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. Il dépend de la PPE nationale (Programmation Pluri-annuelle de l'Énergie), puis du SRADDET régional (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), puis encore de plans à échelle plus locale qui englobe notamment l'urbanisme et l'espace rural. Un PCAET devrait avoir pour objet principal de renforcer le rôle des collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique, de définir les sources d'énergie appropriées localement et les moyens pour réduire localement les émissions de gaz à effet de serre. Selon les choix qui sont fait par les élus, il peut introduire subrepticement, ... l'éolien ! Toutefois, il procède des avis des acteurs du territoire : collectivités, entreprises, associations et habitants.

Il apparaît clairement que les gouvernements successifs s'achètent une bonne conscience verte en annonçant une transition énergétique triomphante basée sur les énergies renouvelables mais en

réalité, en l'état actuel de nos connaissances techniques et dans une société énergivore, le mix énergétique que l'on nous propose est tout simplement inopérant.

LES ARGUMENTS :

Si l'on se penche sur la question, on comprend que l'on est loin du paradis que l'on nous annonce pour plusieurs raisons :

- l'éolien pour résoudre le problème du réchauffement climatique ? Mauvaise pioche. L'éolien aggrave les émissions de gaz à effet de serre (dont le CO₂) car c'est une énergie intermittente qui fonctionne avec des dispositifs relais tel que le gaz et le charbon (cf. la situation de crise de l'Allemagne qui a fait récemment la une des journaux après que ce pays a fait le choix de l'éolien majoritaire depuis 2011). C'est donc tout simplement une aberration digne de la schizophrénie de dire que l'on se fixe des objectifs de réduction de ces émissions et en même temps que l'on augmente les énergies intermittentes telles que l'éolien qui les favorisent.

-l'éolien pour remplacer le nucléaire ? Mauvaise pioche.

Si l'on regarde en détail les chiffres de RTE (panorama annuel des énergies), le nucléaire représente aujourd'hui 70% de la production d'électricité, et l'éolien environ 5% aujourd'hui n'atteindra que péniblement 12% en 2030 en triplant le parc éolien annoncé par E Macron. On sera donc loin du compte pour remplacer le nucléaire même si on le couple à d'autres énergies, car la consommation ne peut pas cesser d'augmenter vu le fonctionnement de la société (cf. objectif voitures électriques), donc il n'y aura jamais assez d'éoliennes pour remplacer le nucléaire et on devra construire de nouvelles centrales nucléaires. Une aberration ou un mensonge de plus.

-l'éolien pour les ressources fiscales qu'il procure aux collectivités locales ? Mauvaise pioche. Les taxes perçues par les collectivités locales annoncées comme un gain pour les habitants sont infimes par rapport au coût de l'éolien payé par le contribuable tout au long de la chaîne de déploiement de l'éolien, et en plus il s'agit de taxes fixées pour l'essentiel par la loi qui pourront tout aussi bien disparaître du jour au lendemain selon les décisions gouvernementales et les futures coupes budgétaires ; donc pour pallier les suppressions de dotations de l'Etat, les territoires s'appuient sur d'autres dotations précaires et n'auront plus de revenus lorsque celles-ci disparaîtront, mais auront "miné" leur territoire avec des bâtiments industriels monumentaux dont il faudra supporter le coût et les conséquences.

-l'éolien comme énergie propre ? Mauvaise pioche.

Une éolienne cache à l'intérieur de sa nacelle toute une panoplie d'équipements dont un alternateur à aimants permanents, extrêmement coûteux, composés d'alliages de terres rares (jusqu'à 2700 kg) provenant quasi-exclusivement de Chine et extraites dans des conditions effroyables en raison de leur grave toxicité. De plus, l'absence de filière de recyclage pour des composants très gênants (pâles en matériaux composites bourrées de colle nocive) est sans solution à part l'enfouissement dans des déserts (USA) ou des friches dites industrielles en Afrique. Des plaintes, en cours d'examen, ont été déposées contre le gouvernement français à ce sujet.

-l'éolien comme énergie fiable et abordable ? Mauvaise pioche.

La facture d'électricité des français augmente régulièrement à cause notamment du financement dévoyé de certaines filières comme l'éolien (une partie de la fameuse CSPE sur nos factures), d'où l'augmentation de la précarité énergétique pour les foyers les plus fragiles et le tout pour une production incertaine (augmentation des coupures d'électricité car le réseau est fragilisé à cause des énergies intermittentes).

-l'éolien comme énergie pour sauver la planète et les hommes ? Mauvaise pioche. Les projets éoliens détruisent du vivant au quotidien (bien-être et santé des hommes et animaux, et perturbent les ruissellements souterrains des sources à cause des socles bétons) et dégradent gravement le lien social : création d'injustices et de dissensions créées entre des propriétaires qui sont rétribués par les promoteurs pour installer des bâtiments de 200m de haut à des endroits où eux-mêmes n'habitent pas et leurs voisins qui subissent des conséquences désastreuses pour leur vie, dont de lourdes pertes économiques à cause de la dévalorisation des maisons, mais aussi des risques pour la santé et le bien-être.

-l'éolien, générateur d'emplois ? Mauvaise pioche.

Cet argument n'est qu'un mensonge inventé par le lobby éolien. Toutes les éoliennes sont importées du Danemark, d'Allemagne, d'Espagne, de Chine ... Leurs composants ne proviennent jamais de France, à part peut-être le béton et les ferrailles, de faible valeur relative. Leur installation est le plus souvent faite par des entreprises européennes, espagnoles notamment. Tout au plus, la maintenance pourrait être française, c'est même douteux. Seul, l'éolien off-shore (le long ou au large des côtes de France) comporte une dimension française, très relative. Le nombre d'emplois directs et indirects détruits par l'éolien à cause de la perte d'attractivité des territoires impactés est en revanche terriblement « local ».

-l'éolien s'insère dans les paysages ? Mauvaise pioche.

Ceci est capital pour les espaces naturels, les monuments historiques, le tourisme vert (gîtes, chambres d'hôtes, restauration, hôtels) et la ruralité : l'éolien dévaste des paysages naturels prisés pour leur authenticité. Pour certains, prise individuellement une éolienne peut faire partie du design industriel contemporain ! Mais la campagne et sa nature doivent-ils devenir des paysages industriels ? En fait, il suffit de traverser les départements sinistrés du Nord, du Pas de Calais, de la Somme, de l'Aisne, de la Marne, de la Haute-Marne, des Ardennes, de la Meuse, du Calvados, des Côtes du Nord, du Morbihan, du Finistère, de la Loire-Atlantique, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Charente, de la Charente Maritime, de la Vienne, du Cher, de l'Indre, de l'Yonne, de l'Aude, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Hérault, etc. pour se rendre compte que cette France est défigurée, peut-être à jamais. Voulons-nous que la Creuse, la Corrèze, la Haute-Vienne, départements verts par nature, soient ainsi dévastés, fuis par le tourisme, dénaturés pour des dizaines d'années ou pour toujours faute de démantèlement ?

44-

Je suis radicalement opposée aux projets de parcs éoliens sur la communauté de Communes des portes de Vassivière . C'est une aberration qui va détruire la région et ne servira pas la cause industrielle : fournir de l'électricité régulièrement.

45-

Merci pour ce travail. Autant je soutiens tous vos efforts en faveur du développement durable, autant je m'oppose à l'implantation de parcs éoliens dans cette région qui n'est pas une région de vent et qui a bien d'autres atouts. L'implantation d'éoliennes risque de faire fuir les touristes alors que notre région en a grandement besoin. De plus de tels projets sont inopérants pour le développement économique: aucun emplois créés. Et surtout ça crée la zizanie dans nos communes où la solidarité doit jouer pleinement. Sans compter que les éoliennes ne remplaceront jamais le nucléaire à moins d'en couvrir le pays et de détruire une partie de la biodiversité. Regardons ce qui se passe en Allemagne où ils reviennent au charbon ou en Californie où ils peinent à produire suffisamment d'électricité; Ne vous laissez pas abuser par des arguments de vendeurs prêts à tout et surtout n'abusez pas de la crédulité de vos administrés: ils méritent mieux.

46-

Je m'oppose catégoriquement à l'introduction de parcs d'éolienne sur notre territoire. Nos communes se situent dans un pays d'eau et non pas de vent. L'éolien est l'énergie renouvelable la moins adaptée. Il est par nature intermittent et si faible dans la région que les machines culmineront à 200m pour chercher de l'air. La rentabilité des installations repose exclusivement sur le rachat obligatoire de l'électricité par EDF à des tarifs honteux, que nous subventionnons via nos factures EDF. Quelle hérésie. Nous devrions dans notre région continuer à développer l'énergie hydroélectrique, mais aussi la méthanisation et le bois énergie. Nous ne sommes pas non plus la poubelle de la Nouvelle Aquitaine ou on viendrait "cacher" les éoliennes. Je rajouterai que la présence d'éoliennes pénalisera aussi le tourisme et l'implantation des néo-ruraux, indispensable à la régénération du territoire et l'entretien de nos campagnes. Non aux éoliennes aux Portes de Vassières.

47-

Nous sommes habitants du Limousin, de souche ou ayant choisi cette région depuis de nombreuses années. Cette région nous a touché pour son authenticité, son harmonie des paysages, sa qualité de vie, sa sérénité sa faune et sa flore. Depuis quelques mois notre attachement à ce territoire est remis en question par des projets éoliens. Projets éoliens non pas d'utilité publique mais purement mercantiles, sans prendre en compte l'avis des citoyens. Juste attirait pour les communes concernées de sources de revenus financiers ainsi que pour les propriétaires des parcelles choisies par l'entreprise. Cette implantation entraîne encore des coupes forestières qui sont déjà, dans notre région bien présentes... Elle mettra également en danger les passages d'oiseaux migrateurs et les rapaces qui nichent dans ces espaces. Cette électricité en outre est coûteuse pour l'état et le consommateur, peu productive et sources de nuisances. Ceux sont des projets mal étudiés où les générations futures vont en subir les conséquences.

48-

Je viens ici concernant la consultation publique sur le PCAET, et je demande le retrait de l'éolien du PCAET, je suis totalement opposé à cette solution énergétique.

49-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET parce qu'il semble de plus en plus prouvé que cette solution est plus adaptée aux profits des investisseurs qu'à notre indépendance énergétique.

50-

Je suis scandalisé par cette filière éolienne qui s'approprie l'environnement en catimini et réduit à néant les investissements réalisés sur fonds propres de mon gîte de France. Si le parc s'installe, je perds mon label, fruit du travail d'une vie... que j'ai entrepris dans le respect de autres et de l'environnement. L'éolien ne respect rien ni personne, son dieu est l'argent c'est une honte et un scandale.

51-

L'État n'a jamais eu l'intention de fermer ses centrales nucléaires, il espère au contraire en construire d'autres. Son projet éolien a pour lui 2 avantages. D'une part il donne l'illusion de la transition énergétique vers une électricité "propre" qui a la faveur des Verts et des associations anti-nucléaire. D'autre part il lui permet d'augmenter sa production d'électricité dite "verte". Pourtant les éoliennes ne sont pas un moyen de lutte contre le réchauffement climatique. Elles fournissent du courant en moyenne pendant 25 % du temps, en Limousin nous seront plutôt à 19%. Le reste du temps le relais est pris par les centrales à charbon ou à gaz énergies fossiles qui participent au réchauffement climatique. Cherchez l'erreur ! Et pendant ce temps là le contribuable que je suis subventionne et les promoteurs éoliens empoche... Pour mémoire, la rentabilité financière d'un projet éolien est de 5 à 12%/an... Mon livret A me rapporte 0,50% !!!???

52-

En tant qu'habitant de Bujaleuf et donc de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, je demande le retrait de l'éolien industriel du PCAET. Ces projets industriels (dont l'implantation est absolument anarchique) ne font l'objet d'aucune concertation avec les habitants (ou d'une pseudo concertation) malgré toutes leurs incidences négatives pour notre territoire.

53-

Je vous fais part de ma contribution à la consultation publique PCAET

- L'UE a légiféré pour réduire les gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique
- La France est un des pays au monde qui a la particularité de produire l'électricité la moins carbonée avec plus de 90 % de l'énergie électrique non émettrice de gaz à effet de serre
- L'électricité globale en France produit que 6 % de CO2

- La France s'acharne à décarboner une électricité qui ne l'est pas .
- La DGEC reconnaît que 60 % des aides publiques vont pour le seul secteur électrique qui est déjà décarbonné
- Les aides profitent majoritairement à l'éolien qui va recevoir 8 Mds d'aide de 2018 à 2022
- Elles privent donc beaucoup d'autres secteurs , bâtiment transport qui en auraient le plus besoin et qui génèrent plus de la moitié des émissions de CO2
- Le fonctionnement intermittent des éoliennes rend leur couplage indispensable avec des centrales à GAZ, productrice de CO2
- La filière GAZ –EOLIENNE est devenue un des principaux facteurs de croissance d'émission de gaz à effet de serre
- La puissance disponible des EnR (éolien et solaire) a augmenté de 47 % sur quatre ans en France, parallèlement au cours de ces quatre mêmes années la production de CO2 liée à la production électrique a augmenté de 75 %.
- Plus le parc d'aérogénérateurs croît, plus il y a d'émission de CO2. C'est ce qui se passe en Allemagne ,cherchez l'erreur !
- C'est l'énorme paradoxe et l'incroyable escroquerie de l'éolien. :
- Plus il y a d'éoliennes , plus on pollue car le vent n'est pas une énergie renouvelable , c'est une énergie intermittente aléatoire et non pilotable et plus on paye cher notre électricité .

Au plan économique :

- L'éolien est la filière la plus chère et la moins efficace pour la transition énergétique en France
- L'éolien n'est pas viable si il n'est pas subventionné et cela fait plus de 15 ans que ce système est honteusement subventionné . Cela représente plus de cent vingt milliards d'Euros engagés par l'Etat (rapport 2018 de la Cour des Comptes).
- Obligation d'achat par EDF du KWh à 2 fois plus que le prix moyen et lorsque nous sommes en excédent d'électricité ; revente à prix négatif pour l'évacuer ;
- Ce surcout est compensé par une ponction sur notre facture EDF , via la CSPE en augmentation de 15 % ces 5 dernières années.
- La facture d'électricité des français a augmenté de 20 % hors inflation de 2010 à 2016 en grand partie à cause des renouvelables
- En annonçant le triplement du parc éolien terrestre composé actuellement de 8.000 machines disséminées sur tout le territoire le Président a décidé de fait le doublement du prix de l'électricité pour les consommateurs, qu'il faudra ponctionner encore plus par des taxes.

Eolien et Emploi :

- Le prix de l'électricité va exploser au détriment de la compétitivité de notre industrie et du pouvoir d'achat. Rappel : (la facture d'électricité des ménages français hors inflation a augmenté de 20 % , hors inflation de 2010 à 2016)

-Malgré tout l'argent ponctionné depuis 15 ans , aucun constructeur français n 'a émergé .

-Ou sont les promesses d'Alstom /GE et Areva ?

-Un constructeur français Vergnet a vainement tenté , il est en redressement judiciaire . Pour survivre il faut être dans le TOP 3 et ce n'est pas une start up qui va relever le défi .

-Le mix énergétique français est tel qu'agir sur la part de CO2 relevant de l'électricité, c'est agir sur le plus faible des enjeux et on va y consacrer, près de huit milliards d'euros par an.

Les 18 000 éoliennes qui nous sont promises vont encore plus plomber le déficit de notre balance commerciale et vont subventionner l'emploi à l'étranger.

Une grosse majorité des éoliennes est importé d'Allemagne qui est l'un des plus grands pollueurs en Europe et aucun des constructeurs allemand ne va délocaliser en France ! Chercher l'erreur .

Les soit disant 17000 emplois créés en France dans l'éolien ne sont confirmés par aucune statistique officielle et font double emploi avec d'autre activité classique.

Combien de contrat à durée déterminée dans ce secteur ? .A-t-on mis en parallèle combien d'emplois vont être supprimés chez EDF ?

Le cout d'un emploi dans l'éolien est prohibitif

Que va rapporter l'éolien au plan local :

- Au plan des emplois locaux je n'ai pas encore vu de gardiens d'éoliennes :
 - Les sites éoliens sont des déserts télé surveillés .Le contrôle se fait à distance par des centres situés à l'étranger
 - Le matériel étranger est acheminé par des transporteurs étrangers ,
 - Les monteurs seront Polonais , Bulgares et ne viendront même pas prendre un repas dans l'auberge voisine :
 - Il restera le béton qui représente une faible part de la valeur ajoutée de l'ensemble et dont les 25 000 socles viendront un peu plus polluer les sols et souiller l'hydrologie pour l'excavation aucune garantie : seulement 50 000€ de garantie bancaire pour le démantèlement de l'éolienne ; alors que le prix moyen du démontage est de 300 000€ !
 - Quand les municipalités pensent enrichir leur commune avec les taxes de l'éolien ,IFER et autres, elles n'ont aucune certitude quant à la durée d'encaissement de celle-ci.
 - Ce qui est certain c'est qu'elles appauvrissent leurs habitants dont les maisons subissent des dévaluations massives d'au minimum 30 % .
 - L' obligation de signaler dans l'acte de vente un projet de parc éolien veut tout dire et indique bien une nuisance potentielle et une moins-value certaine.
 - Si l'on oppose le montant des dévalorisations immobilières dont il devrait être tenu compte dans la taxe foncière par rapport aux gains aléatoires attendus pour les communes , on s'aperçoit que le bilan est largement défavorable . De la même façon , pour les habitants impactés , il faudrait réduire la taxe foncière.
 - Qui va s'installer près d'un parc éolien ? A-t-on vu sur une annonce : « belle maison à vendre avec vue imprenable sur un parc éolien » ?
- C'est donc la filière artisanale du bâtiment qui va en faire les frais et nous tous au final .
- Dans un pays , La France ,où viennent séjourner 80 millions de touristes , Ils ne viennent certainement pas pour voir des éoliennes.
 - Les aérogénérateurs détruisent le patrimoine paysager, une des sources majeures du tourisme français.
 - Dans un département comme la Haute Vienne où des efforts remarquables ont été faits en matière de tourisme ; un vent d'inquiétude très légitime est en train de se lever
- Oui Monsieur Macron l'éolien est un pognon de dingues que nos gouvernants sont en train de prendre dans la poche des français pour remplir celles de financiers peints en vert et de fonds de pension , alors ouvrons vite le débat

54-

Avis PCAET

Avis défavorable

Pour les motivations suivantes:

Manque absolu d'éthique et de morale dans les slogans publicitaires des promoteurs qui mènent à des informations mensongères.

Non, l'énergie éolienne n'est devenu bon marché, ce n'est pas possible à cause de l'intermittence, les frais induits à la totalité de l'approvisionnement.

Non, le développement de l'éolien ne contribue à la sécurité d'approvisionnement, au contraire : la dépendance sera climatologique, la production garantie ne dépassera pas les 10% même en mitant le territoire et le foisonnement ne dépasse pas les 10% même au niveau européen, centrales maritimes comprises.

Non, une région à énergie positive à base d'énergies renouvelables(hydro exclu) ne peut être autosuffisante, au contraire son approvisionnement dépendra de milliers de lignes haute tension supplémentaires, et au cas où la capacité nucléaire diminuera, de centrales fossiles étrangères, de gaz russe et bientôt de charbon turque, polonais ou autre. Et la sécurité d'approvisionnement Française devient principalement dépendante d'investisseurs étrangers, qui peuvent à tout moment retirer leur argent s'ils trouvent de meilleures rentes ailleurs, ou si le peuple Français ne peut plus payer les charges supplémentaires de la taxe carbone et autres, toutes des charges extra fiscales.

Non, on ne peut pas combiner diminution de CO2 à diminution de nucléaire, cela est carrément un mensonge et tous ceux qui le prétendent sont soit mal informés ou mentent.

Et c'est une grave atteinte au climat et donc contraire aux accords de la COP21

Du point de vue environnemental ce déploiement est un persiflage de toutes les intentions affichées, et tellement nécessaires, de respect et de sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité. Les implantations se font de plus en plus sur ou à proximité de zones protégées, dans les forêts, sous les zones de migration d'insectes et d'oiseaux. Chaque petit "parc" prétend n'avoir que peu d'impact, l'effet cumul, ni Français ni Européen n'est pris en compte. Déjà l'Allemagne exclu les soucis environnementaux pour ne pas freiner l'expansion de son industrie du vent, avec le prétexte que la protection du climat passe avant tout et sauvera toute espèce comme une arche de Noé. Alors que tout rapport scientifique sur le sujet dénonce l'occupation de l'espace pour les activités humaines comme cause principale. De plus en plus d'écologistes dénoncent l'effet «cannibale» du développement des renouvelables sur tous les autres urgences: pollution, déplétion des ressources, maintien des espaces forestiers, maintien de la biodiversité... Et il suffit de regarder les graphiques sur les émissions de CO2 du à l'électricité mondialement pour se rendre compte à quel point les efforts de la France seraient dérisoire.

Non, les normes de mesures des émissions acoustiques ne protègent les riverains. Ces normes sont contraires à tous les règles de mesures d'un bruit à composante principale de ISBF (infrasons et basses fréquences) pulsé et modulé d'amplitude. La distance de 500m est largement insuffisante et le bridage ne protège pas des caractéristiques essentielles du bruit éolien: pulsations et modulations d'amplitude de ces ISBF qui sont perceptibles sans être audibles et de ce fait plus nocif pour la santé. On ne meurt pas du bruit éolien, mais pour une proportion de 20 à 40% de riverains la vie devient pénible ou invivable au point de devoir quitter son domicile pour pouvoir dormir. Comme le jugeait la cour d'appel Australienne: être soumis à l'émission sonore de l'éolien, surtout la nuit, pendant des années, crée les circonstances propices à des maladies graves.

55-

voici trois points dont je voudrais vous faire part concernant de grandes ailes qui me paraissent autrement dangereuses que les choucas.

1 . question de démocratie : comment comptez-vous informer, consulter, la population, autrement que sur un site internet ? Et 2 ans 1/2 après votre premier vote, n'est-ce pas "un peu tard" ?

2 . question environnementale : je m'en remets à un seul avis, celui de mon médecin, en qui j'ai toute confiance. Donc, je dis non à ce projet dont les inconvénients me paraissent largement supérieurs aux avantages.

3 . question plus large de la politique énergétique en France : je souhaite la fin de la course en avant. A la production, à la consommation d'électricité. Je VEUX le démantèlement le plus rapide possible du parc nucléaire. Et la recherche de ressources alternatives. Que ne sont pas les éoliennes, destinées à faire du fric, et à fonctionner seulement dans les périodes de surconsommation électriques.

Je dis surtout non aux stratégies uniquement marchandes, aux mensonges financiers adressés aux propriétaires et aux élus.

Voilà, j'ai donné mon avis de citoyen. J'attends des explications rapides, claires et motivées de la part de nos élus. Et pas seulement dans le prochain bulletin municipal. Vous avez su nous informer de la bonne manière vis-à vis du coronavirus. J'attends la même chose sur ce sujet capital.

56-

Avis défavorable

Pour les motivations suivantes:

Manque absolu d'éthique et de morale dans les slogans publicitaires des promoteurs qui mènent à des informations mensongères.

Non, l'énergie éolienne n'est devenu bon marché, ce n'est pas possible à cause de l'intermittence, les frais induits à la totalité de l'approvisionnement.

Non, le développement de l'éolien ne contribue à la sécurité d'approvisionnement, au contraire. la dépendance est climatologique, la production garantie ne dépassera pas les 10% même en mitant le territoire et le foisonnement ne dépasse pas les 10% même au niveau européen, centrales maritimes comprises.

Non, une région à énergie positive à base d'énergies renouvelables(hydro exclu) ne peut être autosuffisante, au contraire son approvisionnement dépendra de milliers de lignes haute tension supplémentaires, et au cas ou la capacité nucléaire diminuera,de centrales fossiles étrangères, de gaz russe et bientôt de charbon turque, polonais ou autre.Et la sécurité d'approvisionnement Française devient principalement dépendant d'investisseurs étrangers, qui peuvent à tout moment retirer leur argent s'ils trouvent de meilleurs rentes ailleurs, ou si le peuple Français ne peut plus payer les charges supplémentaires de la taxe carbone et autres, toutes des charges extrafiscales.

Non, on ne peut pas combiner diminution de CO2 à diminution de nucléaire, cela est carrément un mensonge et tous ceux qui le prétendent sont soit mal informés ou mentent.

Et c'est une grave atteinte au climat et donc contraire aux accords de la COP21

Du point de vue environnemental ce déploiement est un persiflage de toutes les intentions affichées, et tellement nécessaires, de respect et de sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité. Les implantations se font de plus en plus sur ou à proximité de zones protégés, dans les forêts, sous les zones de migration d'insectes et d'oiseaux. Chaque petit "parc" prétend n'avoir que peu d'impact, l'effet cumul, ni Français ni Européen n'est pris en compte. Déjà l'Allemagne exclu les soucis environnementaux pour ne pas freiner l'expansion de son industrie du vent, avec le prétexte que la protection du climat passe avant tout et sauvera toute espèce comme une arche de Noé. Alors que tout rapport scientifique sur le sujet dénonce l'occupation de l'espace pour les activités humaines comme cause principale. De plus en plus d'écologistes dénoncent l'effet "cannibale" du développement des renouvelables sur tous les autres urgences: pollution, déplétion des ressources, maintien des espaces forestiers, maintien de la biodiversité.. Et il suffit de regarder les graphiques sur les émissions de CO2 du à l'électricité mondialement pour se rendre compte à quel point les efforts de la France seraient dérisoire.

Non, les normes de mesures des émissions acoustiques ne protègent les riverains. Ces normes sont contraires à tous les règles de mesures d'un bruit à composante principale de ISBF (infrasons et basses fréquences) pulsé et modulé d'amplitude. La distance de 500m est largement insuffisante et le bridage ne protège pas des caractéristiques essentielles du bruit éolien: pulsations et modulations d'amplitude de ces ISBF qui sont perceptibles sans être audibles et de ce fait plus nocif pour la santé. On ne meurt pas du bruit éolien, mais pour une proportion de 20 à 40% la vie devient pénible ou invivable au point de devoir quitter son domicile pour pouvoir dormir. Comme le jugeait la cour d'appel Australienne: être soumis à l'émission sonore de l'éolien, surtout la nuit, pendant des années, crée les circonstances propices à des maladies graves.

Les élus, conseillers municipaux ou autres représentants de l'autorité manquent donc singulièrement à leur devoir d'être bien informé sur le sujet, et ensuite de protection des citoyens qui sont dépendants de leur décision, et de protection de la nature qu'ils sont censés respecter. Les bénéfices financiers pour des avantages non existants ou mal évalués ne devraient l'emporter sur le bien être de habitants.

J'espère que le bon sens et l'éthique l'emporteront dans vos décisions.

57-

J'ai 80 ans et je trouve inadmissible que la population ne soit pas concertée avant la décision de mise en place de projet éolien. J'ai compris que cela se décidait uniquement entre le promoteur et quelques propriétaire et je trouve que cette méthode est nocive et malhonnête. C'est un véritable déni de démocratie et un abandon des populations rurales qui ne méritent pas un tel traitement.

58-

Nous partageons les constats, certaines orientations et priorités définies dans le PCAET. En revanche nous sommes en complet désaccord avec la mise en oeuvre de certaines actions ayant un impact considérable sur l'environnement et l'avenir de nos territoires:

1-Les projets massifs d'implantation d'éoliennes se font au gré d'intérêts purement privés de sociétés écrans, en abusant de la crédulité de propriétaires attirés par des revenus hypothétiques et contestés par les spécialistes, les coûts de démontage considérables restant à la charge des propriétaires en fin de vie des installations, c'est-à-dire probablement de la collectivité. Aucune planification territoriale sérieuse, ni bilan

environnemental à long terme, avec dans certains cas une confusion entre intérêts particuliers et décideurs locaux.

2-concernant le bois énergie, la très forte demande des unités de fabrication de granulés et de production d'énergie se traduit par une pression croissante sur le couvert forestier avec la multiplication de coupes rases sans aucune gestion raisonnée de la forêt. Les propriétaires de parcelles boisées sont systématiquement démarchés pour céder leur bois à des prix très bas. La pratique des coupes à blanc et le broyage des arbres est contraire à une gestion durable de nos ressources forestières en valorisant très mal les bois, en détruisant les sols, en accélérant le reboisement de mono-espèces en résineux dans un contexte de réchauffement climatique où nous devrions encourager la diversification des espaces. Comme pour les éoliennes, si le développement d'énergies renouvelables est nécessaire, on ne peut accepter qu'il se fasse au gré d'intérêts à court terme bénéficiant de surcroît de subventions publiques. Nous considérons que l'intérêt général et l'avenir de nos territoires doivent être pris en compte. Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour ne pas laisser dilapider des ressources naturelles qui seront de plus en plus précieuses et qui sont un atout de notre région.

59-

Je demande la révision du PCAET en supprimant clairement le choix funeste de l'éolien industriel afin que la richesse environnementale, le développement de sources d'énergie appropriées à notre territoire, l'emploi judicieux des ressources financières publiques et privées, enfin le bien-être des habitants des territoires ruraux soient préservés.

60-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET. En l'état, les parcs éoliens ne conviennent pas à une gestion durable et responsable de nos territoires (intérêts exclusivement privés, coûts de démontage à la charge du propriétaire, impact catastrophique sur le paysage et les écosystèmes).

61-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET. Ce sont des installations coûteuses, qui ne participent pas au bien commun et laissent des traces indélébiles sur nos paysages et nos écosystèmes. En espérant que vous preniez en compte ma demande.

62-

Je demande le retrait total de l'éolien du PCAET. Ce projet est une pollution visuelle dans cette région belle et sauvage; il est inutile parce qu'il dépend du vent et, lorsqu'il sera nul, il sera compensé par des centrales à charbon très polluantes, qu'à cause des tonnes de béton enterrées il dévie les sources, et qu'en fin de vie les pales en matière composite ne pourront pas être détruites et seront donc enterrées, et qu'enfin les propriétaires des terrains seront incapables de déterrer cette masse de béton pour remettre le sol en son état initial. De plus les consommateurs paient une taxe spécifique pour compenser le faible rendement de ces engins.

63-

Je demande le retrait total de l'éolien du PCAET. Ce projet est une pollution visuelle dans cette région belle et sauvage; il est inutile parce qu'il dépend du vent et, lorsqu'il sera nul, il sera compensé par des centrales à charbon très polluantes, qu'à cause des tonnes de béton enterrées il dévie les sources, et qu'en fin de vie les pales en matière composite ne pourront pas être détruites et seront donc enterrées, et qu'enfin les propriétaires des terrains seront incapables de déterrer cette masse de béton pour remettre le sol en son état initial. De plus les consommateurs paient une taxe spécifique pour compenser le faible rendement de ces engins.

64-

J'ai pris connaissance de la synthèse relative au plan climat de la ComCom des portes de Vassivière mais je n'ai pas eu l'occasion de lire le document détaillant ce projet de « transition énergétique ». Malgré

l'importance capitale du sujet, il semble qu'il ne reste que quinze jours aux habitants pour éplucher et analyser les 253 pages de l'intégralité du document. On peut douter dans ces conditions de la sincérité de l'information et de la « consultation ». La synthèse effectuée par vos services paraît séduisante mais elle frappe par un aspect publicitaire et une esthétique de dossier de presse qui n'inspirent pas la confiance. Si vous tenez réellement à cette confiance, il semble indispensable de ne pas procéder à un vote précipité, de laisser aux habitants le temps de procéder à des expertises indépendantes afin de pouvoir donner une opinion éclairée, bref, d'organiser un débat réellement démocratique et non pas une opération de communication.

65-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET
Je suis opposée à cette solution énergétique.

66-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET
Je suis opposée à cette solution énergétique

67-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET car je suis opposé à cette solution énergétique

68-

Nous ne voulons pas d'éoliennes sur notre territoire.

69-

Je tiens à vous faire connaître ma plus vive opposition à tous les projets éoliens actuellement envisagés sur le territoire des portes de Vassivière. Cette fausse solution énergétique ne fait que détruire durablement les paysages et les sols où elle est implantée pour une production marginale. Les communes sont appâtées par des promesses de retombées financières désormais connues comme mensongères, et se retrouveront ensuite devoir assumer à la place des entreprises faillies les coûts de démantèlement. L'argumentaire écologique ne sert qu'à dissimuler les recherches de bénéfices d'entreprises cupides, se nourrissant de subventions publiques et de l'augmentation permanente des factures d'électricité. Si cette forme de production électrique était vraiment rentable et régulière, elle se passerait de subventions ! J'espère que les élus locaux sauront protéger avec clairvoyance et responsabilité nos territoires de ce scandale. Des citoyens de plus en plus nombreux les observent avec espoir et vigilance.

70-

Je demande la suppression de l'éolien industriel du PCAET, au profit du développement de sources d'énergies appropriées à notre territoire. Celui-ci est essentiellement rural et son authenticité est favorable au tourisme. Préservons le. Ne détruisons pas ces atouts en dévastant les paysages naturels où les touristes viennent se ressourcer loin des paysages industriels, des nuisances sonores et lumineuses. Protégeons les hommes et les animaux en respectant leur habitat et leurs ressources naturelles, sources par exemple. L'implantation anarchique d'éoliennes est devenue un fléau par ses conséquences fâcheuses pour chaque citoyen, largement supérieures aux bénéfices escomptés

71-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET car je suis opposée à cette solution énergétique peu fiable dans notre région aux vents non constants... Je demande que nos barrages ne soient pas vendus au "privé" (l'Allemagne et l'Espagne ont obtenu cette possibilité!) et qu'ils soient entretenus correctement.

72-

Demandons la révision du PCAET en supprimant clairement le choix funeste de l'éolien industriel afin que la richesse environnementale, le développement de sources d'énergie appropriées à notre territoire, l'emploi judicieux des ressources financières publiques et privées, enfin le bien-être des habitants des territoires ruraux soient préservés.

73-

Suite au PCAET, je viens vous part de mon point de vue et de ma position claire sur ma demande de retrait de l'éolien. Les arguments contraires au plan environnemental, climatique et économique sont tous prouvés, éprouvés depuis fort longtemps chez ceux qui en ont fait les frais... Etats-unis, Mexique etc...

https://www.youtube.com/watch?v=aktulMO_BnA

Les documentaires sur le sujet sont tous catastrophiques !!!

Si l'on se penche sur la question, on comprend que l'on est loin du paradis que l'on nous annonce pour plusieurs raisons (ceci est une toute petite partie par rapport à la totalité des arguments)

- l'éolien pour résoudre le problème du réchauffement climatique ? Mauvaise pioche.

L'éolien aggrave les émissions de gaz à effet de serre (dont le CO2) car c'est une énergie intermittente qui fonctionne avec des dispositifs relais tel que le gaz et le charbon (cf. la situation de crise de l'Allemagne qui a fait récemment la une des journaux après que ce pays a fait le choix de l'éolien majoritaire depuis 2011). C'est donc tout simplement une aberration digne de la schizophrénie de dire que l'on se fixe des objectifs de réduction de ces émissions et en même temps que l'on augmente les énergies intermittentes telles que l'éolien qui les favorisent.

-l'éolien pour remplacer le nucléaire ? Mauvaise pioche.

Si l'on regarde en détail les chiffres de RTE (panorama annuel des énergies), le nucléaire représente aujourd'hui 70% de la production d'électricité, et l'éolien environ 5% aujourd'hui n'atteindra que péniblement 12% en 2030 en triplant le parc éolien annoncé par E Macron. On sera donc loin du compte pour remplacer le nucléaire même si on le couple à d'autres énergies, car la consommation ne peut pas cesser d'augmenter vu le fonctionnement de la société (cf. objectif voitures électriques), donc il n'y aura jamais assez d'éoliennes pour remplacer le nucléaire et on devra construire de nouvelles centrales nucléaires. Une aberration ou un mensonge de plus.

-l'éolien pour les ressources fiscales qu'il procure aux collectivités locales ? Mauvaise pioche.

Les taxes perçues par les collectivités locales annoncées comme un gain pour les habitants sont infimes par rapport au coût de l'éolien payé par le contribuable tout au long de la chaîne de déploiement de l'éolien, et en plus il s'agit de taxes fixées pour l'essentiel par la loi qui pourront tout aussi bien disparaître du jour au lendemain selon les décisions gouvernementales et les futures coupes budgétaires ; donc pour pallier les suppressions de dotations de l'Etat, les territoires s'appuient sur d'autres dotations précaires et n'auront plus de revenus lorsque celles-cidisparaitront, mais auront "miné" leur territoire avec des bâtiments industriels monumentaux dont il faudra supporter le coût et les conséquences.

-l'éolien comme énergie propre ? Mauvaise pioche.

Une éolienne cache à l'intérieur de sa nacelle toute une panoplie d'équipements dont un alternateur à aimants permanents, extrêmement coûteux, composés d'alliages de terres rares (jusqu'à 2700 kg) provenant quasi-exclusivement de Chine et extraites dans des conditions effroyables en raison de leur grave toxicité. De plus, l'absence de filière de recyclage pour des composants très gênants (pâles en matériaux composites bourrées de colle nocive) est sans solution à part l'enfouissement dans des déserts (USA) ou des friches dites industrielles en Afrique. Des plaintes, en cours d'examen, ont été déposées contre le gouvernement français à ce sujet.

-l'éolien comme énergie fiable et abordable ? Mauvaise pioche.

La facture d'électricité des français augmente régulièrement à cause notamment du financement dévoyé de certaines filières comme l'éolien (une partie de la fameuse CSPE sur nos factures), d'où l'augmentation de la précarité énergétique pour les foyers les plus fragiles et le tout pour une production incertaine (augmentation des coupures d'électricité car le réseau est fragilisé à cause des énergies intermittentes).

-l'éolien comme énergie pour sauver la planète et les hommes ? Mauvaise pioche.

Les projets éoliens détruisent du vivant au quotidien (bien-être et santé des hommes et animaux, et perturbent les ruissellements souterrains des sources à cause des socles bétons) et dégradent gravement le lien social : création d'injustices et de dissensions créées entre des propriétaires qui sont rétribués par les promoteurs pour installer des bâtiments de 200m de haut à des endroits où eux-mêmes n'habitent pas et leurs voisins qui subissent des conséquences désastreuses pour leur vie, dont de lourdes pertes économiques à cause de la dévalorisation des maisons, mais aussi des risques pour la santé et le bien-être.

-l'éolien, générateur d'emplois ? Mauvaise pioche.

Cet argument n'est qu'un mensonge inventé par le lobby éolien. Toutes les éoliennes sont importées du Danemark, d'Allemagne, d'Espagne, de Chine ... Leurs composants ne proviennent jamais de France, à part peut-être le béton et les ferrailles, de faible valeur relative. Leur installation est le plus souvent faite par des entreprises européennes, espagnoles notamment. Tout au plus, la maintenance pourrait être française, c'est même douteux. Seul, l'éolien off-shore (le long ou au large des côtes de France) comporte une dimension française, très relative. Le nombre d'emplois directs et indirects détruits par l'éolien à cause de la perte d'attractivité des territoires impactés est en revanche terriblement « local ».

-l'éolien s'insère dans les paysages ? Mauvaise pioche.

Ceci est capital pour les espaces naturels, les monuments historiques, le tourisme vert (gîtes, chambres d'hôtes, restauration, hôtels) et la ruralité : l'éolien dévaste des paysages naturels prisés pour leur authenticité. Pour certains, prise individuellement une éolienne peut faire partie du design industriel contemporain ! Mais la campagne et sa nature doivent-ils devenir des paysages industriels ? En fait, il suffit de traverser les départements sinistrés du Nord, du Pas de Calais, de la Somme, de l'Aisne, de la Marne, de la Haute-Marne, des Ardennes, de la Meuse, du Calvados, des Côtes du Nord, du Morbihan, du Finistère, de la Loire-Atlantique, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Charente, de la Charente Maritime, de la Vienne, du Cher, de l'Indre, de l'Yonne, de l'Aude, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Hérault, etc. pour se rendre compte que cette France est défigurée, peut-être à jamais. Voulons-nous que la Creuse, la Corrèze, la Haute-Vienne, départements verts par nature, soient ainsi dévastés, fuis par le tourisme, dénaturés pour des dizaines d'années ou pour toujours faute de démantèlement ?

74-

Favorable à l'arrêt de tout projet de construction d'éoliennes

75-

Suite à la lecture du PCAET, je voudrais vous faire part de quelques réflexions. La première concerne les risques sanitaires dus au réchauffement climatique. Ils sont évoqués dans l'étude mais ne sont pas repris dans la stratégie. Les questions sanitaires se poseront sûrement, visant aussi bien les personnes que les structures sociales ou administratives, de production, du territoire à l'exemple de ce que la crise de la Coronavirus nous montre. Est-ce que ce risque est repris dans un autre document, ou abordé dans un autre plan stratégique. Il me semble que cette question devrait être abordée à un moment ou à un autre dans le plan stratégique. L'autre question concerne la ressource en eau du territoire. L'étude nous montre les difficultés qui seront engendrées par le réchauffement climatique tant sur la ressource elle-même que sur les effets sur la société, l'économie, le paysage. Hors rien ne figure sur ce point. Je prendrais comme exemple l'irrigation des prairies qui autrefois était réalisé par nos aïeux de manière simple et pragmatique par la création de rigoles, réservoirs, pêcheries, bassin. Hors déjà aujourd'hui, alors que des actions sont menées vers les agriculteurs (qui seront très sollicités par les mesures) pour protéger les ruisseaux, les écoulements (continuité écologique), les abreuvoirs sont mises en place depuis quelques années et devraient être amplifiées. Hors dans la stratégie on ne voit aucune référence à cette question.

76-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET parce que je suis opposé à cette solution énergétique.

77-

L'éolien OUI a petite échelle pour alimenter un quartier ou quelques maisons Mais pas ce type d'éolien qui va produire beaucoup trop d'énergie que nos besoins, encore un business pour gagner de l'argent et une pollution de plus alors ce type de projet a deux pas de chez moi je dis NON.

78-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET parce que je ne crois pas à cette solution énergétique qui sert les intérêts de multinationales sous couvert d'enjeux écologique. Il me semble que les moyens mis sur l'éolien INDUSTRIEL doivent être consacrés à construire d'autres perspectives localisées et en cohérence avec les territoire et ceux qui l'habitent.

79-

Très inquiet du projet des éoliennes géantes je me permet de vous faire part de mes constatations, en premier lieu depuis l'implantation de ces monstres en ruralité et donc l'augmentation de la production d'électricité aucun autre moyen d'en produire n'a disparu et je fais donc le constat que cette addition d'énergie ne sert qu'à prolonger l'ultraproduction donc l'ultraconsommation et propulse l'écologie non pas vers une protection de l'état de la planète mais vers une accélération du pillage des ressources naturelles et de la destruction de notre écosystème pour satisfaire des "besoins" tout à fait secondaires. En second lieu je suis très étonné que des citoyens (élus ou pas) vivant dans ce territoire puissent vendre la beauté de ces paysages et de ces forêts que nombre de leurs aïeux ont entretenu et jardiné avec amour contre quelques connexions avec leur réfrigérateur connecté ou autre. De même je suis stupéfait d'apprendre que ces investisseurs/financiers sont subventionnés par les taxes de nos concitoyens ainsi que par un rachat de l'électricité à des prix élevés toujours par le bien commun. Nous pouvons constater le brutal engouement de ces sociétés pour l'écologie depuis que l'argent de l'état coule à flots... De petites éoliennes alimentant les hameaux, bourgs, villages seraient bien plus utiles et efficaces, de même ces installations pourraient être réalisées avec le concours de l'état, des régions, des comcoms, des municipalités ainsi que de la reconnaissance réelle des citoyens vivant dans ce pays et leur droit à un pouvoir de refus de décisions venues d'une centralité éloignée et aveugle aux conditions de vie sur ce territoire. il serait d'ailleurs beaucoup plus efficace financièrement qu'une filière regroupant l'ensemble des administrations citées et des citoyens soit organisée loin des prédateurs opportunistes qui achètent un jour de l'éolien pour le revendre le lendemain contre du charbon si cela rapporte plus. aussi, comme vous l'avez compris, en aucun cas je ne puis accepter une écologie au service de la consommation au dépens de la nature, des habitants d'une région, des générations futures qui, peut être, devront grandir avec ces paysages défigurés et ceci pour nos désirs de gamins avides.

80-

Je viens de m'informer sur le PCAET. Je demande le retrait de l'Eolien car je ne suis pas favorable à cette solution énergétique pour de multiples raisons : pollution et exploitation des pays et populations où les terres rares nécessaires à la construction des éoliennes sont prélevées; saccage des paysages, pollution lumineuse et sonore, perturbation de la faune, y compris la faune humaine, utilisation de fonds publics pour des intérêts privés, manque de visibilité sur le démontage des structures après 25 ans de fonctionnement, faux arguments écologiques les éoliennes nécessitant le fonctionnement de centrales à charbon etc... pour régulariser le flux énergétique... etc... Je demande également le rétablissement d'une gestion durable et raisonnée des forêts : diversité des cultures, arrêt des coupes rases, préservation de la biodiversité pour une gestion durable des forêts etc.... Je vous remercie de tenir compte de mon avis partagé par de nombreux citoyens. Je vous remercie de votre attention.

81-

Opposée à la solution énergétique de l'éolien, je demande la révision du PCAET en supprimant le choix de l'Eolien industriel, pour penser un nouveau projet dans lequel la richesse environnementale, le développement de source d'énergies appropriées à nos territoires, l'emploi judicieux des ressources financières publiques et

privées et le bien-être des habitants des territoires ruraux seront préservés.

En effet, entre autres :

- l'éolien ne résoudra pas le problème du réchauffement climatique -Au contraire, il aggrave les émissions de gaz à effet de serre (dont le CO2) car c'est une énergie intermittente qui fonctionne avec des dispositifs relais tel que le gaz et le charbon. C'est donc tout simplement une aberration de dire que l'on se fixe des objectifs de réduction de ces émissions et en même temps que l'on augmente les énergies intermittentes telles que l'éolien qui les favorisent.

-l'éolien n'est pas une énergie propre – il suffit de regarder ce qui se cache à l'intérieur de la nacelle. A savoir, un certain nombre d'équipements dont un alternateur à aimants permanents, extrêmement coûteux, composés d'alliages de terres rares (jusqu'à 2700 kg) provenant quasi-exclusivement de Chine et extraites dans des conditions effroyables en raison de leur grave toxicité. De plus, l'absence de filière de recyclage de composants très gênants est sans solution à part l'enfouissement dans des déserts (USA) ou des friches dites industrielles en Afrique.

-l'éolien n'est pas générateur d'emplois, 1/ les éoliennes étant importées du Danemark, d'Allemagne, d'Espagne, de Chine .. 2/ leurs composants ne provenant jamais de France, à part peut-être le béton et les ferrailles, de faible valeur relative, et 3/ leur installation étant le plus souvent faite par des entreprises européennes, espagnoles notamment.

En revanche, le nombre d'emplois directs et indirects détruits par l'éolien à cause de la perte d'attractivité des territoires impactés est terriblement local

82-

Je suis inquiet et complètement opposé aux projets massifs d'implantation d'éoliennes, qui à l'instar du projet CIBV à Bugeat-Viam se font clairement au bénéfice d'intérêts privés de sociétés écrans, en abusant de la crédulité de propriétaires attirés par des revenus hypothétiques et contestés par les spécialistes, et bénéficiant de surcroît de subventions publiques.

Ne laissons pas les industriels manipuler, imposer et extorquer tout ce qu'ils peuvent de notre cadre de vie.

Idem concernant le bois énergie, dont l'absurdité des projets industriels ex-nihilo n'est plus à démontrer.

Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour ne pas laisser dilapider des ressources naturelles qui seront de plus en plus précieuses et qui sont un atout de notre région.

Mesdames messieurs les élu.es, ne laissez pas faire l'irréparable. Nous comptons sur vous pour faire passer notre cadre de vie avant les retombées financières.

83-

Voici mon avis sur le PCAET.

J'ai vu de belles phrases désignant des objectifs dont les prémisses (changement climatique) ne sont pas prouvées scientifiquement ; et des promesses fallacieuses alors qu'on détruit les services déjà existants, qu'on restreint les transports (scolaires notamment), etc.... Où est le plan avec les propositions en réponse ? Je n'ai rien trouvé.

Avis complètement défavorable pour le moment.

84-

Le plateau de Millevaches, Parc Naturel Régional et pour certains espaces classé Natura 2000 et ZNIEFF, ne peut être mis entre les mains des sociétés qui s'enrichissent en implantant sur le territoire des éoliennes coûteuses (mais subventionnées !), et dont les promoteurs font déjà l'objet d'enquêtes sur des soupçons de corruption. Elles ne créent aucun emploi local, leur fabrication - à l'étranger - a un coût environnemental considérable et leur recyclage à terme impossible à prévoir lors de démantèlements probables dans le siècle à venir.

De plus, elles sont dangereuses pour l'extraordinaire biodiversité de la montagne limousine (circaètes, milans noirs, chiroptères. etc.), leurs effets sur les troupeaux sont déjà mis en cause dans diverses exploitations agricoles (mortalité inquiétante en Loire-Atlantique). Comptez sur une forte mobilisation de la part des habitants des communes de la ComCom si ce choix regrettable venait à être celui des élus !

85-

8 octobre 2020

Permettez-moi en tant qu'habitant d'un village de la Communauté de Communes des Portes-de-Vassivière de vous faire part, dans le cadre de la consultation publique ouverte le 15 septembre de mon total désaccord avec les propositions du PCAET et en particulier avec son volet éolien industriel qui présente une menace pour la biodiversité du P.N.R., le patrimoine et ses ressources naturelles, bouleverseront son fragile équilibre environnemental, attenteront à la santé et au bien-être des habitants et nuiront à leur savoir-vivre ensemble.

Les parcs éoliens industriels ne répondent en aucune façon au besoin de développement durable de ce territoire d'autant que celui-ci est, comme chaque habitant d'ici le sait depuis des générations, loin d'être un espace venteux. Et il le sera de moins en moins ces prochaines années du fait des phénomènes répétitifs de canicule de plus en plus longs et intenses (Le Limousin ne sera guère épargné, voir les prévisions de réchauffement climatiques très précises du GIEC et celles de Météofrance pour notre région) avec leur cortège de violents incendies, de surmortalité, de dépérissement des forêts, d'assèchement et d'appauvrissement inéluctable des sols agricoles, des rivières et des autres ressources en eau déjà en situation de fragilité pour les êtres humains mais aussi pour l'ensemble du monde du vivant.

« Sur le plan climatique, les vingt à trente prochaines années sont déjà écrites dans leurs grandes lignes » (Hervé le Treut, climatologue). Ce qui implique que les parcs éoliens industriels ne sont à l'évidence pas la solution adéquate pour limiter le réchauffement climatique. D'autres modes de production d'énergie sont infiniment plus appropriés pour ce territoire et leur empreinte environnementale bien plus vertueuse. Mais l'enjeu essentiel est avant tout dans notre capacité à changer de comportement de consommateur d'énergie en réduisant de manière conséquente nos dépenses et besoins énergétiques (déplacements, équipements...) à tous les niveaux et dans des efforts prioritaires immédiats et considérables, à toutes les échelles de la société (public, privé, collectivités, individus) en faveur de la rénovation thermique, de l'isolation des bâtiments dont un parc impressionnant demeure dans notre pays et dans le Limousin des gouffres énergétiques.

Il est bien naïf de penser encore que les parcs éoliens industriels concourent efficacement à apporter une solution pour atténuer le réchauffement climatique désormais déjà en chemin depuis longtemps et conséquence des activités humaines.

L'éolien industriel, par ses contraintes, sa démesure exponentielle, ses nombreuses nuisances qui sont souvent volontairement sous-estimées voire ignorées par les promoteurs eux-mêmes avec la complicité stupéfiante des pouvoirs publics, ses études partiales, ses méthodes commerciales douteuses, ses manipulations des chiffres et des résultats, ses modes de fabrication, ses contraintes techniques, sa production d'énergie aléatoire, ses infrastructures, ses besoins de réseaux et lignes à haute tension, d'aménagement et d'élargissement des voies existantes au détriment et au mépris total de la biodiversité, c'est-à-dire de notre exceptionnel patrimoine naturel commun à toutes et à tous, sa logique exclusivement financière, cupide et néolibérale, est pour un territoire comme le nôtre, l'exemple même de ce qu'il ne faut précisément pas faire et laisser faire au risque majeur d'ajouter un nouveau problème à une liste de problèmes qui s'allonge chaque jour inexorablement et dont la difficulté de résolution s'éloigne de façon extrêmement préoccupante et de plus en plus rapidement comme avalée par le trou noir de l'irresponsabilité. Descendons du train de l'irréversibilité thermodynamique dans lequel certains veulent nous enfermer définitivement !

Ne mettez pas s'il-vous-plaît une épée de Damoclès supplémentaire au-dessus de la tête de nos enfants et petits-enfants ! Il y en a déjà bien assez ! Pour finir malgré tout, malgré la difficulté de dialoguer et de se faire entendre, malgré l'absence véritable de débat public pourtant indispensable à une communauté de destins, malgré la langue technocratique à la fois stérile et vertigineuse de vacuité de ce document qui ne cesse de torturer le sens et l'essence des mots, vous me pardonnerez, pour en alléger la pesanteur, de conclure par une petite note d'humour : vouloir construire des parcs éoliens industriels sur le territoire du PNR, c'est comme introduire des éléphants dans un magasin de porcelaine. Pas très pertinent dans le Limousin... et bonjour les dégâts irréversibles !

86-

Je demande que dans le projet d'équipements du PCAET des portes de Vassivière soit supprimé le choix d'éolien industriel qui n'est qu'un plan financier qui n'a rien à voir avec une nécessité de service public ni de bien commun géré par les communes.

87-

Je suis contre le projet d'implantation massif d'éoliennes qui a plus souvent pour objectif de servir des intérêts privés que l'intérêt général. Les industriels font miroiter aux élus et propriétaires des revenus afin d'implanter des éoliennes monstrueuses qui vont nécessiter des tonnes de béton et abîmer notre environnement. Sans compter les effets sur notre santé et celle des animaux.

Le bois énergie, quant à lui, a des conséquences néfastes sur nos forêts. La très forte demande des unités de fabrication de granulés et de production d'énergie se traduit par une pression croissante sur le couvert forestier avec la multiplication de coupes rases sans aucune gestion raisonnée de la forêt. Les propriétaires de parcelles boisées sont systématiquement démarchés pour céder leur bois à des prix très bas. La pratique des coupes à blanc et le broyage des arbres est contraire à une gestion durable de nos ressources forestières en valorisant très mal les bois, en détruisant les sols, en accélérant le reboisement de mono-espèces en résineux dans un contexte de réchauffement climatique où nous devrions encourager la diversification des espèces. Comme pour les éoliennes, si le développement d'énergies renouvelables est nécessaire, on ne peut accepter qu'il se fasse au gré d'intérêts à court terme bénéficiant de surcroît de subventions publiques. Nous considérons que l'intérêt général et l'avenir de nos territoires doivent être pris en compte. Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour ne pas laisser dilapider des ressources naturelles qui seront de plus en plus précieuses et qui sont un atout de notre région.

88-

En ma qualité d'habitant du territoire, voici les éléments qui me paraîtraient intéressants à travailler dans le cadre du PCAET

- favoriser et structurer la filière des circuits courts alimentaires en particulier pour la restauration collective des établissements publics (crèches, écoles...)
- soutenir et maintenir un interlocuteur de proximité afin d'accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique... le méandre des aides est incompréhensible pour la majorité des personnes... un guichet unique me semblerait opportun
- encourager et structurer l'offre de services en termes de mobilité: navettes pour les jours de foire à Eymoutiers par exemple.

87-

Globalement, tout cela me convient.

88-

Je suis défavorable aux projets des éoliennes dans ce territoire:

L'éolien aggrave les émissions de gaz à effet de serre (dont le CO2)

il n'y aura jamais assez d'éoliennes pour remplacer le nucléaire et on devra construire de nouvelles centrales nucléaires. L'éolien dévaste des paysages naturels prisés pour leur authenticité.

Pour réduire les émissions de GES il faut réduire l'élevage. Manger végétarienne est la chose la plus importante pour réduire votre impact environnemental sur la terre!

89-

Je suis défavorable aux projets des éoliennes dans ce territoire:

L'éolien aggrave les émissions de gaz à effet de serre (dont le CO2)

il n'y aura jamais assez d'éoliennes pour remplacer le nucléaire et on devra construire de nouvelles centrales

nucléaires.

l'éolien dévaste des paysages naturels prisés pour leur authenticité.

Pour réduire les émissions de GES il faut réduire l'élevage. Manger végétarienne est la chose la plus importante pour réduire votre impact environnemental sur la terre!

90-

Je demande le retrait de l'éolien du PCAET parce que je suis opposée à cette solution énergétique.

Parce que dans le Limousin, cette solution ne peut être satisfaisante :

1/ AU NIVEAU DU VENT pas assez abondant

2/ Pour nos forêts défigurées, pour nos oiseaux décimés par les pales de ces machines géantes

3/ Pour nos paysages et nos sources bétonnées

4/ Pour les méthodes employées par ces promoteurs pratiquant la vente forcée au moment de la signature

5/ Pour nos propriétés dépréciées de leur valeur, et boudées par les éventuels citoyens venant chercher la tranquillité d'une campagne sereine !!

91-

Je regrette le temps très court pour se prononcer sur un sujet aussi complexe. Je ne suis pas une spécialiste dans ce domaine, tout me semble très compliqué et il est absolument nécessaire que la consultation publique soit prolongée de 6 mois au moins.

Afin d'éclaircir et d'expliquer ce projet, il faudrait que soient organisées des réunions publiques portant sur chacun des 6 thèmes du PCAET, le contexte ambiant le demande. Un débat public et citoyen avec les habitants de la Comcom s'impose. C'est nous qui vivons ici et c'est ensemble que nous devons décider de son avenir énergétique et de notre cadre de vie..

Il est également urgent de consulter la population sur le projet éolien. Aucune décision ne doit être prise avant information et consultation des citoyens. Ceci n'a pas eu lieu, il faut donc bloquer ce projet.

Autres questions:

- quel est le rôle du PNR dans cette affaire ?

- quid des transports en commun ?

92-

Je demande le retrait du projet éolien tel qu'il est envisagé et refuse l'implantation d'éoliennes géantes (plus de 100m de haut) sur notre territoire

Je demande un moratoire immédiat à ce projet néfaste. Ce n'est pas les éoliennes qui sont le problème mais le projet dans sa finalité et sa direction

93-

Dans le cadre de la concertation publique PCAET, nous souhaitons le retrait du volet éolien et le report de la consultation publique en avril. Il serait aussi souhaitable qu'il n'y ait au moins 6 réunions publiques pour que chacun puisse s'informer et donner son avis.

94-

Dans le cadre de la concertation publique PCAET, je souhaite le retrait du volet éolien et le report de la consultation publique en avril. Il serait aussi souhaitable qu'il n'y ait au moins 6 réunions publiques pour que chacun puisse s'informer et donner son avis.

95-

Mardi 13 octobre 2020 : J'ai déjà donné mon avis le mardi 22 septembre.

Je vous joins un addendum en 3 points :

1 – je réitère ma demande d'arrêt du projet éolien sur les Pougès.

2 – il faut arrêter de prendre vos administrés pour des débilés en leur racontant des salades ou en faisant le silence sur les décisions importantes que vous prenez.

3 – puisque vous demandez à vos concitoyens de donner leur avis:

- il faut leur en donner la possibilité.
- à minima un flyer dans chaque boîte aux lettres de la comcom
- invitant à une réunion publique explicative d'où chacun repartirait avec un document résumant l'essentiel du projet et invitant à donner son avis
- prolonger la durée du recueil des avis jusqu'au printemps
- et tenir compte des avis

96-

Concernant le PCAET

Le document est long et touffu.

Il mérite donc information, formation et délibération.

La délibération doit être publique et pourrait s'organiser par un référendum d'initiative citoyenne.

Dans l'esprit du texte, le développement d'énergies dites alternatives masque la primauté qui doit être faite à la réduction de la consommation énergétique. "la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas" Si c'est aussi la moins chère elle nécessite cependant d'importants investissements publics.

D'autre part le développement des énergies renouvelables ne doit pas être confié au seul secteur privé et je suis opposé à la privatisation des barrages hydroélectriques.

97-

J'ai pris le temps de parcourir les trois documents, PCAET, rapport, et synthèse.

Je trouve le plan d'action 2020-2026 très adapté aux enjeux et à notre situation.

Une petite remarque sur les projets de panneaux photovoltaïques : La provenance des panneaux a un fort impact sur leur bilan carbone : Un panneau construit en Chine avec une électricité au charbon et utilisé en France où l'électricité est peu carbonée aura un bilan carbone émetteur. Il existe par exemple une entreprise nantaise qui fabrique du film photovoltaïque sans terres rares. (<https://www.asca.com/>)

La cogénération a-t-elle été étudiée sur la chaufferie bois d'Eymoutiers ?

J'ai quelques remarques critiques sur l'ensemble du document PCAET :

Comment sont calculés les objectifs stratégiques du PCAET ? Comment en arrive-t-on par exemple à un objectif de 48 Gwh/an de production éolienne en 2050 ? Pourquoi ce chiffre ? La durée de vie d'une éolienne est de 20 ans. Celles qui seront construites avant 2030 devront être remplacées avant 2050 ! Aucune remarque sur le fait que notre région est peu venteuse. Or la production d'électricité par éolienne n'est pas linéaire : par faible vent le rendement est quasi nul. De plus la production d'électricité étant intermittente, elle n'est pas concurrentielle face à l'hydroélectricité qui paraît plus adéquate sur le « plateau des mille sources ».

Notre territoire, est déjà exportateur d'EnR grâce aux centrales hydrauliques. Les nouveaux projets de production électrique devraient, de mon point de vue, viser l'autoconsommation et non l'exportation. Tout particulièrement s'ils sont intermittents (éolien / photovoltaïque) puisque le prix de l'électricité chute toujours lorsque ces modes de productions sont actifs.

La production d'hydrogène sur le territoire, à partir de notre excédent d'EnR peut-elle avoir un intérêt pour les décennies à venir ? Cette question n'est pas traitée dans le PCAET.

« Les tarifs de l'énergie sont structurellement dans une tendance haussière et les scénarios de l'Agence Internationale de l'Energie évoquent une hausse probable des tarifs de près de 66 % à horizon 2050. » Ce devrait être une très bonne nouvelle pour notre territoire exportateur. Comment faire bénéficier à la population (notamment en précarité énergétique) de cette forte augmentation de revenu ?

Comment la PPE dont l'enjeu prioritaire est de réduire la consommation d'énergies fossiles importées peut-elle avoir pour objectifs « 4 à 6 réacteurs nucléaires fermés d'ici 2028, dont ceux de Fessenheim. Et la Fermeture de 14 réacteurs nucléaires d'ici 2035, date d'atteinte d'une part de 50 % d'électricité nucléaire dans le mix électrique. » mais aussi « Hausse de 1,3 point de PIB en 2023 par rapport au scénario tendanciel, et de 1,9 point en 2028 »

Ces mesures sont politiques et ne pourront qu'augmenter notre consommation d'énergie fossile.

Enfin, dans le rapport page 32 on peut lire quelque chose de très étonnant :
« Un peu plus de 60% du volume de polluants émis est d'origine naturelle, à travers les Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques (COVNM). Les émissions de polluants sont assez importantes sur le territoire des Portes de Vassivière, dû à la combinaison de : [...] Un espace rural et forestier à la végétation abondante qui rejette massivement des Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques. La moyenne/habitant.an est particulièrement importante sur le territoire en raison de la faible densité de population.»

Trop de forêt et pas assez de population génère trop de pollution sur le territoire ? Singulière analyse de notre situation.

Quoi qu'il en soit le plan d'action des 5 prochaines années très enthousiasmant. C'est l'essentiel.

98-

Concernant le PCAET

1- Je voulais vous témoigner ma satisfaction concernant l'évolution de la gestion des déchets par l'élargissement des types d'emballages recyclés,

2- Inciter les banques ou tout autres organismes de placement afin qu'ils proposent des placements liés à la transition écologique que nous devons amorcer dans les 10 ans qui viennent. Je me suis déjà informé auprès d'une banque en ligne et de la banque postale, ils ne proposent aucun placement de ce type, pourtant il sera grand temps de s'en préoccuper.

3- Mettre en place un moyen de transport écologique et économique sur l'ensemble du canton pour aider les personnes défavorisées à avoir accès aux divers services.

99-

La Comcom Portes de Vassivière a décidé de rédiger un PCAET Plan Climat- Air- Énergie Territorial - en 2018, une décision louable car la loi ne l'impose pas pour une communauté de moins de 20 000 habitants. Un PCAET est contraignant lors de l'établissement du PLU et a donc une valeur importante. Pour répondre à l'appel au public de donner son avis avant le 16 octobre il y a de quoi à défaire, parce que dans les 254 pages, pleins d'images qu'on doit encore intérioriser avant de comprendre leur contenu, des pommes sont comparées à des oranges. A un moment on parle des chiffres mondiaux, à un autre moment celles de la région ou du territoire de ccPdV sans relation avec celles du monde, en pourcentages relatives à différentes dates. Qui ont écrit ce rapport ? Des experts en enfumage ? Et qui sont nous supposés de déchiffrer cette langue de techniciens ? Une consultation du public demande une information correcte, la base de la démocratie.

Quelle est l'option de la Comcom pour faire ce plan bénévolement qui coûte également à la caisse de la Cc. Être la meilleure de la classe et s'intégrer dans le grand monde où profiter de cet option pour faire un vrai plan avec une vraie ambition.

Quelle est la vision de la communauté de l'état d'urgence climatique et quelle est la position de notre territoire dans une politique mondiale ? Et le PNR dans tout ça ?

Allons-nous profiter de notre situation ici pour rien apporter (-37 % d'émission en 2050 tandis que « le monde » est censé d'arriver à -55 % en 2030 et calculé à partir de 2015 ou de 1990 ?)

C'est ça la « fraternité » de ce pays de gauche ? Laisserons-nous une terre vivable à nos et d'autres enfants ?

Allons-nous accueillir ceux des grandes villes et territoires menacés au lieu de changer nos modes de vies pour que « les autres » aussi aient un lieu à vivre, quelque part dans le monde.

Je vous demande de reporter la consultation publique du PCAET jusqu'au 15 avril 2021, pour organiser pendant ces mois au moins 6 réunions accompagnées d'un animateur indépendant pour discuter et commenter les différents éléments de ce plan, à commencer par définir quelques principes de base comme :
- réduire les émissions de GES de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030 ; et donc pas 37 % en 2050 par rapport à 2015 comme dans le Plan où nous est montré une comptabilité fantaisiste qui n'a rien à faire avec l'Accord de Paris de 2015 et la politique européenne d'aujourd'hui :

“The [#climate](#) plan we present today details with great precision how, in the next decade, the EU will reach a CO2-emissions reduction of at least 55% compared to 1990. pic.twitter.com/g4doZYpMR6— Frans Timmermans (@TimmermansEU) 17 september 2020 «

-
- déterminer la position de la région de la Comcom dans l'économie mondiale ; les chiffres autour les rejets de GES sont basés sur des chiffres mondiales. Le rejet de GES des produits que nous consommons importés, le transport maritime et aérien ne sont pas inclus dans le camembert.
 - un plan concret pour les 6 prochaines années (période de cette Comcom) ;
 - selon les règles de la démocratie participative.

le rapport indique que 40 000 euros sont prévus..... vraisemblablement pour créer un emploi.

Une chargé de communication pour donner forme à une démocratie qui n'a pas encore été pratiqué , c'est-à-dire la démocratie participative. Soit on opte pour 40.000 euros pour concrétiser un plan sans futur, soit on utilise cette argent pour faire un VRAIE PLAN porté par les locaux et pas seulement par des ingénieurs et des [élu.es](http://elu.es).

Je vous demande le retrait du volet éolien et que soit reportée la consultation publique du PCAET de 6 mois, jusqu'au 15 avril 2021 prochain, afin qu'un débat ouvert et « citoyen » puisse être organisé par la com-com avant toute prise de décision définitive. Il faudra organiser non pas 1 mais 6 réunions sur chacun des thèmes abordés dans ce programme. Que les réunions soient animées professionnellement.

100-

Les éoliennes, dans le cadre de la "croissance verte" ne sont qu'extractivisme additionnel (béton, métaux, terres rares, composites), donc pollutions supplémentaires : en aucun cas bon pour notre environnement, au contraire.

En supporter les nuisances en plus est totalement inconcevable. Je suis opposé à l'installation d'éoliennes industrielles.

Prenez exemple sur la communauté de communes de XaintrieVal'Dordogne (Corrèze) qui a voté contre le projet éolien du Deyroux lors de l'enquête publique en janvier 2019(*).

Vous voulons organiser des réunions de réflexion sur la consommation d'électricité. Dans le PCAET, fixer un objectif en pourcentage d'énergies dites "renouvelables" n'est pas correct. Les citoyens doivent réfléchir à ce plan eux-mêmes.

La possibilité de faire des économies d'énergies et en même temps de relocaliser l'économie reste la meilleure piste à mes yeux.

En tous les cas, les éoliennes, sur la communauté de communes de Vassivière, c'est NON !

J'habite à Argentat en Corrèze, mais je donne mon avis ici parce que je connais la région et je ne veux pas qu'elle soit défigurée par des nuisances, naïvement présentées comme des avantages.

101-

concertation publique PCAET

agriculture/élevage : le calcul de la pollution par les bovins n'est pas juste s'ils ne se nourrissent que d'herbe (pâturages, haies, bordures boisées captent carbone), mais problèmes si fourrage à partir du maïs.

précarité énergétique, habitat et transport sont un vrai problème, : c'est plus difficile d'organiser transports collectifs avec un habitat peu dense et très dispersé : il faut une concertation très fine pour ajuster et coordonner le train, le bus, la voiture (et le vélo) avec une volonté au-delà de la comcom de maintenir un service public du transport. Ce n'est pas une solution plus écologique, respectueuse de la planète que de tout penser en électrique + batterie.

idem pour le transport des marchandises : il faut une volonté régionale et nationale pour rétablir le fret ferroviaire.

énergie : sur notre secteur c'est l'énergie hydraulique qui est la plus rationnelle (beaucoup a déjà été fait avec les barrages, peut-être certains moulins à réactiver en prenant soin des cours d'eau)

- le vent n'est sûrement pas la source d'énergie la plus pertinente ici, même si les éoliennes sont de plus en plus performantes

- mais surtout, les immenses éoliennes qui vont se construire ont une durée de vie très courte pour une énorme dépense en matériaux, énergie, et les entreprises qui les installent sont là pour profiter des aides à la transition écologique : il faut une réelle concertation avec tout le territoire et que ce soit géré par la collectivité.

Et comme pour le transport, il faut qu'on réfléchisse à comment diminuer notre dépense d'énergie (et pas foncer dans de nouveaux grands chantiers qui vont se rajouter aux centrales nucléaires et autre). Indispensable de revoir et de penser autrement le transport et la distribution d'électricité : de l'énergie pourquoi faire ? (Et ce n'est pas qu'un problème local) et de diminuer la consommation, seule réelle façon de réduire notre impact environnemental.

Donc je demande le retrait du projet éolien pour qu'il y ait réellement le temps du débat. Que la consultation publique du PCAET soit rallongée de 6 mois.

102-

Je suis contre la mise en place du pcaet car elle implique:

- l'implantation d'éolienne sans consultation ni information de ce projet auprès des administré(e)s. Aucun principe de précaution face aux nuisances sonores, visuel et perte de valeur des biens fonciers des administrés, qu'aucune prévention n'est demandée aux exploitants pour l'impacte environnemental de ces installations, faune et impacte sur l'eau. Aucune prévention face aux coûts de démantèlements à la fin de l'exploitation avec un risque pour les communes ou les propriétaires de devoir porter cette charge en cas de faillites de ces sociétés exploitantes. Je demande donc un moratoire de deux ans au sujet des implantations éoliennes sur le territoire.
- que rien oblige les communes à adopter un tel programme. (moins de 10000 habitants)
- Que rien ne réponde aux besoins des communes, ce programme implique beaucoup de contrainte pour un impacte environnemental nul.
- Qu'aucune concertation n'a été organisée pour expliquer ce choix et que manifestement ce PCAET est formé par une société extérieure (Dossier sibyllin) sans étude préalable de nos communes
- Aucune référence à la Charte PNR alors que l'ensemble des communes en font partie jusqu'en 2028.
- Chiffres très aléatoires basés sur des moyennes nationales et ne correspondant pas manifestement aux données locales.

Pour toutes ces raisons je demande l'annulation du PCAET

Commentaire sur le PCEAT comcom Portes de Vassivière, dans le cadre de la consultation publique

Nijssen Jac, Nedde
Octobre, 2020

Je vous remercie pour votre rapport sur ces sujets importants, mais j'ai quelques objections à votre présentation. Il contient des omissions et des erreurs de modèle structurel et génère donc la même sous-estimation du danger de notre état de vie, et la surestimation de chaque trajectoire pour y échapper, que celle que les modèles du GIEC mènent de manière chronique depuis 25 ans, avec pour conséquence que nous sommes confrontés à des surprises désagréables toujours plus nombreuses sur toutes les variables majeures (ppm, fonte de glaces, hausse de la température, le réchauffement et monté des océans et mers et l'augmentation de la température de la mer, la santé des forêts, la biodiversité, les incendies et les maladies).

Votre attitude et votre présupposé implicite

On commence à croire que nous avons perdu le contrôle de la nature et de l'économie. Votre plan prétend que nous avons toujours la maîtrise. Vous, en position de pouvoir décider, vous repassez le compte des ingénieurs qui se résume a priori à : "Soyez convaincu, nous pouvons construire une boîte dans laquelle on peut enfermer le climat". Avec cette attitude arrogante, vous ne pouvez vraiment pas faire face aux modifications profondes actuelles et à venir dans notre seul et unique environnement physique à mon avis. Si vous êtes déjà renversé, vous pouvez continuer à prétendre de maîtriser la situation, mais ce n'est pas vraiment le cas.

Je veux dire que la prémisse (ou l'illusion) à la base de ce plan vous rend aveugle à la situation actuelle. Le contenu de votre plan est totalement déterminé par le présupposé implicite (= votre objectif et vos valeurs secrets) selon laquelle notre avenir ne vaut la peine d'être vécu que si les [principaux secteurs actuels de l'économie française](#) (= tourisme, l'industrie automobile, l'aéronautique et de l'armement, et la production de luxe/décadence) peuvent accroître leurs interactions avec le monde ; ou, au moins être maintenus. Mais croyez-moi, ce transactionnisme n'est important que dans la mesure où il peut nous offrir un avenir.

Votre plan manque une vue générale de la situation. Si le transactionnisme française (c'est-à-dire son mode d'interaction intensif avec l'économie mondiale) endommage et détruit fondamentalement nos conditions d'alimentation et de vie, il doit être remis en question. Dans le mouvement climatique international, précisément en raison de l'échec concret de l'approche GIEC-ONU (bien que louable en termes de définition du problème et d'organisation autour de celui-ci), cette urgence est maintenant reconnue à un tel point que les gens se rendent de plus en plus compte qu'il faut s'orienter vers une stratégie de survie humaine aussi élémentaire que possible afin de parvenir à **un arrêt d'urgence de l'utilisation de tous les combustibles fossiles** d'ici 5 ans. Avec moins, nous n'y parvenons pas, là nous irons en enfer.

Votre mauvaise évaluation de la situation actuelle

Écoutez, quelle que soit la cause (mauvaise estimation des émissions, mauvaise estimation de l'effet des émissions sur la dynamique du climat, mauvaise estimation de l'effet de la dynamique du climat sur la vie naturelle et sur l'activité socio-économique), les trajectoires qui ont été tracées en

termes de développement des émissions, de variables climatiques et d'effets sur la dynamique de la nature ne sont tout simplement pas correctes. **Tout devient beaucoup plus vite incontrôlable que prédit.** Le Groenland et le pôle Sud fondent d'une vitesse fulgurante, les océans [se réchauffent en profondeur](#), de nombreuses régions sujettes à la sécheresse deviennent instables, des incendies et des tempêtes infernales font rage sur de vastes étendues et la biodiversité s'effondre de façon spectaculaire. **Les réactions socio-économiques** à ces événements sont également énormes et elles n'ont pas été prévues non plus. Des mesures de protection des côtes et des rivières sont prises partout dans la précipitation, des villes sont délocalisées (Jakarta). La climatisation des bâtiments et des véhicules est une industrie de pointe, des travaux sont en cours dans toutes les villes et municipalités pour rendre l'approvisionnement en eau plus sûr pour le climat, les installations sont développées partout pour faire face à l'instabilité alimentaire, l'internationalisation des flottes de pêche pour compenser les pertes de prises, la Russie et le Canada réalisent de gigantesques projets d'extraction dans les zones de permafrost, l'Amazonie est exploitée comme fer de lance pour l'agriculture, la Chine lance des projets d'infrastructure et d'agriculture à grande échelle en Afrique, etc.

Et toute cette dynamique d'innovation et d'adaptation continuera à fonctionner avec des combustibles fossiles pour le moment, car nous n'avons rien d'autre pour l'instant, à part moins de 15 % d'énergies renouvelables.

En bref : vous sous-estimez la gravité de la dégradation du climat et vous sous-estimez l'augmentation de l'utilisation des combustibles fossiles (directement par le déploiement de machines dans les mines, les processus de production et les transports, mais aussi indirectement par le biais des engrais et des plastiques par exemple) et vous sous-estimez les réponses économiques à cette dégradation (y compris la fuite massive vers des formes de production d'énergie durables qui provoquent également des émissions considérables dans chaque infrastructure). En conséquence, la voie de réduction que vous avez tracée est beaucoup trop longue et vos recommandations sont beaucoup trop permissives. Nous devons abandonner **beaucoup plus vite** (= dans les 5 ans) notre mode de vie (= activité économique inutile) si nous ne voulons pas être exterminés. En effet, si nous ne parvenons pas à mettre un terme d'urgence à l'utilisation des combustibles fossiles d'ici cinq ans, nous dépasserons un certain nombre de points de basculement/tipping points qui déclencheront des cycles positifs (= auto-renforcement) désastreux qui transformeront la terre en enfer. Voyez [cette récente interview de Michael Mann](#) dans laquelle il nous met les choses au clair.

Avec votre méthode, on ne maîtrise pas les émissions

Avec la méthode multi-sectorielle que vous utilisez, vous ne parviendrez jamais à contrôler ces émissions à long terme car, lorsque vous appliquez cette méthode, la description et la procédure de réduction qui en résulte sont peu étanches qu'une passoire. C'est parce que vous n'allez pas assez loin dans les apports (**inputs**) de chaque secteur. Par exemple, vous enregistrez que l'apport énergétique de l'habitant, mais vous ne quantifiez pas ce qu'il consomme chaque jour comme produits du monde entier et de son voisinage immédiat. Et avez-vous mesuré la quantité d'engrais, de produits chimiques, de plastiques, de concentrés, de carburant, de machines et de matériaux de construction que les agriculteurs locaux pompent dans leurs fermes chaque année ? Non, ce n'est pas fait. Parce que vous détournez le regard de cela, vous ne maîtrisez jamais les émissions mondiales car votre description du secteur ne saisit qu'une partie de la dynamique. Voir aussi [cette critique récente](#) du Haut Conseil pour le Climat (= Le HCC, instance indépendante créée par Emmanuel Macron pour évaluer les politiques publiques de lutte contre le réchauffement climatique).

Plus **concrètement** : chaque secteur a des fuites car il reste libre de compenser toute réduction par des apports venus d'ailleurs. Chaque consommateur reste libre de consommer autant d'électricité qu'il le souhaite, d'acheter une nouvelle voiture aussi souvent qu'il le souhaite, de faire le plein de carburant autant qu'il le souhaite, de recevoir autant de colis par jour d'Amazon ou de Zalando qu'il le souhaite, de passer autant de temps qu'il le souhaite sur Internet. Il n'a pas à rendre compte de quoi que ce soit. Dans chaque secteur, il n'y a pas non plus de frein aux expansions (comme l'installation des frigos supplémentaires dans un magasin, l'ajout d'un élevage intensif comme deuxième branche dans une ferme ou l'achat d'un camion plus lourd par une société de transport) ou aux nouvelles entreprises dans un secteur. Par exemple, Tesla construit une énorme usine près de Berlin et obtient tout l'espace d'émission dont elle a besoin. Plus de cinquante entreprises informatiques construisent des centres de données remplis de serveurs gourmands en énergie dans le nord des Pays-Bas. La construction d'un parc éolien génère beaucoup d'émissions, et vous vous réjouissez de cette arrivée même dans des régions pratiquement sans vent comme la nôtre.

En bref, avec cette approche, vous n'aurez jamais de prise sur **les volumes** des émissions, et donc aucune prise sur les émissions mondiales.

Comment maîtriser les émissions?

Regardez, le réchauffement est dû à l'activité humaine. C'est donc par le biais de l'activité humaine que nous devons réduire ces émissions. L'homme est responsable, nous devons donc le tenir pour responsable et le prendre comme point de départ de la mise au point d'un plan de réduction. Le gouvernement doit s'immiscer dans le comportement personnel de tous ses sujets. Il ne s'agit pas d'un programme de réduction sectoriel, mais **d'un programme de réduction individuel**.

Ce régime de réduction doit être (a) étanche (b) et sûr. Pourquoi la deuxième? La survie de l'humanité se trouve dans des eaux troubles si dangereuse que nous ne pouvons pas nous permettre de passer à côté. Cela signifie que vous ne pouvez plus du tout être souple, flexible ou permissif dans ce contrôle de réduction. Vous devez mettre de l'ordre et le maintenir. Et cet ordre sera d'une nature très différente de ce à quoi les sujets ont été habitués jusqu'à présent. Pourquoi?

Nous avons déjà perdu tout contrôle des émissions que nous devons maintenant les réduire d'une manière gigantesque. Nous avons également déjà déterminé jusqu'où nous devons reculer au total en tant qu'humanité, pas encore à quelle vitesse, mais cela n'a pas d'importance ici : nous pouvons déterminer l'espace d'émission disponible individuellement à partir de ce total. Le fait est que si l'humanité doit faire marche arrière à ce point, il est impossible d'accorder encore de liberté (marge de manœuvre) dans la mesure où les gens doivent y contribuer. Un seul moyen de revenir est en fait acceptable, à savoir l'attribution de la même quantité d'espace d'émission à chacun chaque année.

Il y a deux façons de réduire l'utilisation individuelle :

- via un **pourcentage de réduction** sur l'utilisation actuelle. Inconvénients : **(a)** reproches mutuels sur l'illégalité de l'espace d'utilisation obtenu ou délibérément choisi dans le passé, voir la discussion sur la compensation de l'esclavage et la discussion entre pays pauvres et pays riches sur la culpabilité du réchauffement ; **(b)** une détermination précise de l'utilisation actuelle est nécessaire ; **(c)** la mise en œuvre à long terme s'avérera difficile en raison de l'augmentation des sentiments accrus d'injustice entre groupes, rangs et classes
- par **un plafond** à l'utilisation. Un tel budget annuel peut être utilisé individuellement, et fixé en fonction de la situation (zone climatique, âge, santé). Ce n'est pas nécessaire de déterminer l'utilisation actuelle de ces mesures, et leur mise en œuvre est facilitée par

l'opinion largement partagée selon laquelle l'égalité suscite le moindre des problèmes et fonctionne donc mieux.

En raison de l'ampleur de la réduction nécessaire et de la nécessité d'assurer la sécurité de la mise en œuvre¹, je pense que dans ce cas la deuxième voie produira la seule solution adéquate et sûre : donc, **donnez à chacun un quota d'émission annuel égal (= budget)**

Comment : les détails

Cette approche présente deux avantages principaux : chacun conserve la liberté de dépenser, et cette liberté de dépenser permet de convertir toutes les productions (produits et services) à des pratiques peu polluantes sans qu'il soit nécessaire d'appliquer une politique publique vers les producteurs des produits et des services. Etonnant quoi?

Comme suit : **Il suffit de registrer en continu l'évolution du budget de chacun.**

Cela nécessite:

1. Que chaque produit ou service est fourni avec un score d'émission en plus d'un prix.
2. Ce **score d'émission** est la somme de toutes les émissions qui ont été nécessaires tout au long de la chaîne du processus de production, y compris les émissions des services de transport qui ont eu lieu entre deux maillons de la chaîne.
3. Comme les produits intermédiaires (= intrants/inputs) utilisés par chaque producteur pour fabriquer des produits ou des services ont déjà un score d'émission, il suffit donc de quantifier les émissions de ses activités² et de les ajouter à la somme des scores d'émission de ses intrants plus les émissions des services de transport pour obtenir ces intrants de ses fournisseurs.
4. Toutefois, veuillez noter que, comme c'est le cas actuellement, nous n'omettons pas la plupart du score d'émission des **services de transport** (c'est-à-dire le trafic aérien et maritime international), et nous n'appliquons pas seulement les émissions directes, mais que nous nous baserons également (= ajouter) sur les scores d'émission de tous les intrants utilisés par ce transport³, proportionnellement au poids transporté, bien entendu.
5. Il en va de même pour le score d'émissions des **intrants énergétiques** (tels que l'électricité ou le gaz, etc.) que chacun utilise ou qu'un producteur utilise pour produire quelque chose. Toutes les émissions de ce qui tourne autour de la livraison d'un apport énergétique⁴ se

1 Cette sécurité de mise en œuvre ne peut être obtenue qu'en rendant honneur à la justice sociale. Le mouvement des gilets jaunes résultant de la taxe sur les carburants et tous les projets de réduction qui ont échoué dans le passé, comme la tarification routière, les quotas de poisson et de lait et la taxe sur les vols, l'ont suffisamment illustré.

2 Il s'agit principalement d'émissions directes de son équipement plus les émissions d'amortissement (c'est-à-dire les émissions de remplacement en proportion de l'utilisation sur la durée de vie) liés à son équipement.

3 Les émissions dues aux transports constituent en réalité un très grand angle mort dans la méthodologie actuelle. Cet angle mort rend de nombreuses émissions sur papier invisibles, pas mesurables et incontrôlables. Voir **pièce jointe A**.

4 Comme les émissions liées à la maintenance, les pièces de rechange, les émissions liées à l'amortissement (par exemple, vous devez renouveler une éolienne dans 20 ans), les émissions liées au recyclage, les émissions liées aux assurances, les émissions liées au personnel, les émissions liées à

retrouvent dans ce score d'émission, par accumulation des sous-productions, et donc dans l'assiette de l'utilisateur, proportionnellement à leur utilisation.

Que se passe-t-il ensuite ? Il s'agira d'un grand système auto-organisé dont l'équilibre central sera un mode de vie à faibles émissions. Comment ça marche ?

Les consommateurs **(a)** établiront des priorités et choisiront donc uniquement ce dont ils ont besoin pour leur subsistance. Avec cela, toute activité économique inutile meurt d'une mort douce. C'est exactement ce dont nous avons besoin, et ce à quoi vise en fin de compte l'approche du problème climatique⁵. Les utilisateurs choisiront **(b)** le produit ou le service ayant le plus faible score d'émission. Ainsi, une énorme quantité de consommation d'énergie et d'utilisation des transports sera éliminée des chaînes. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que ce sont précisément les produits et services locaux et manuels qui en bénéficieront, et les producteurs à longue chaîne et à longue distance qui seront désavantagés. Il en résulte une énorme demande d'approvisionnement local. Cela déclenche la créativité pour produire des produits à faible émission avec des ressources locales de toute façon. Cela crée des emplois locaux, etc.

Voilà! C'est tout!

Cette procédure de réduction est totalement imperméable, et pas difficile à gérer.

Je peux vous le recommander chaleureusement.

Mes commentaires supplémentaires

Mes commentaires supplémentaires sur ce plan sont les suivants :

- x La dynamique de la **population**. Les week-ends et les jours fériés, la population y double presque, car les citadins, les étudiants et les lycéens vont dans leurs familles. Et pendant les vacances, beaucoup de touristes arrivent. Toutes des émissions supplémentaires.
- x Vous ne comptez pas les émissions du **trafic de transit**. Où trouver cela ? Est-ce que vous laissez cela, tout comme le trafic aérien commercial continu et le trafic aérien militaire nocturne au-dessus de nos têtes, se dérouler librement et joyeusement dans l'air ?
- x J'ai quelques questions sur votre estimation des émissions des **zones agricoles**. À mon avis, l'émission de N₂O est négligeable si une quantité modérée d'engrais est appliquée une fois par an, en mai et en juin, aux prairies; et l'émission d'ammoniac provenant des dépôts de fumier des vaches allaitantes qui ne reçoivent pas de concentrés et qui paissent dans des prairies pauvres en protéines n'est pas non plus significative.
- x Bien que vous en parliez au chapitre des panneaux solaires, je ne vois pas assez de détails dans votre rapport sur **l'approvisionnement autonome en énergie**. L'application à petite

l'administration. Pour l'électricité **nucléaire**, cette prière est beaucoup plus longue. Elle comprend également les émissions liées à l'extraction de l'uranium, au retraitement en combustible, à l'évacuation et au retraitement ou au stockage des déchets, ainsi que tous les transports sécurisés entre ces productions, la distribution de l'électricité, c'est-à-dire la construction et l'entretien des conduites et des pylônes, les transformateurs, les boîtes de distribution, les compteurs électriques et la facturation.

- 5 C'est précisément en associant les émissions de l'énergie et des transports à l'ensemble des produits et services que les consommateurs sont obligés d'établir des **priorités**, et l'établissement de priorités est précisément le maillon central avec lequel le problème climatique (= un problème de distribution) peut être résolu. Pour que le climat reste vivable, nous devons vivre dans des limites, et nous limiter massivement à l'essentiel, donc lâcher massivement le superflu pour l'instant, et choisir quelle est la priorité pour (donner la priorité à) maintenir nos fonctions corporelles.

échelle d'éoliennes horizontales silencieuses sur les toits n'a pas beaucoup de sens ici, car il n'y a du vent que pendant les dépressions, un vent qui tombe normalement le soir (précisément lorsque vous avez besoin d'électricité supplémentaire). Mais dans cette région, je vois beaucoup de possibilités hydroélectriques des rivières et des ruisseaux avec des turbines à petite échelle (privées ou communales). Nedde et Eymoutiers pourraient tirer une énorme quantité d'énergie de la Vienne. Au Canada, cette utilisation autonome de l'énergie hydraulique à petite échelle est en forte augmentation.

- x Dans votre rapport, je constate également que la facilitation et la stimulation des **transports locaux** (y compris scolaires) sans fossiles, tels que les pistes cyclables (et donc la déviation du trafic rapide), les poteaux de chargement pour les vélos et les scooters électriques, les petits bus électriques à l'intérieur du village et entre les villages, ne sont pas suffisamment développés.

Au final

Compte tenu des changements profonds dans la vie économique quotidienne que le plan aborde, de la complexité des méthodes de description utilisées dans le plan pour justifier ces changements et de l'opacité des données sur notre région introduites dans ces méthodes de description, **je vous demande de prolonger la période de consultation au moins jusqu'en avril 2021**. Un mois, c'est beaucoup trop court. Nous ne vivons pas dans une économie planifiée centrale paternaliste, mais dans une démocratie de consultation décentralisée. Si vous n'appliquez pas cette prolongation de la période de la consultation, je vous demande de retirer le volet éolien du plan, car cette partie du plan, par son influence formelle procédurale, menace de retirer toute liberté de choix au débat social actuel des habitants sur l'opportunité de parcs éoliens industriels sur leur territoire.

----- //-----

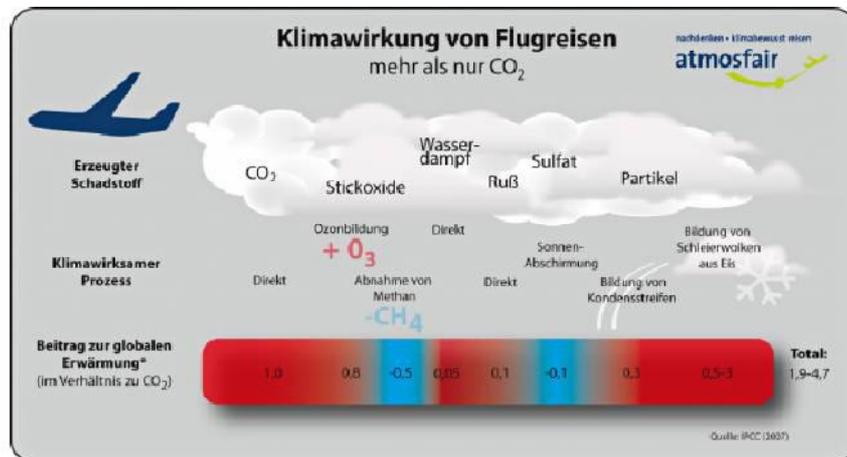
Pièce jointe A.

Les points aveugles concernant les émissions des services de transport

Les services de transport sont généralement quantifiés dans les modèles uniquement en termes d'émissions directes (= leur utilisation de combustibles fossiles pendant un voyage), et attribués à une activité (par exemple, le transport d'un touriste ou d'un produit). La non-prise en compte des émissions liées aux infrastructures et à l'amortissement⁶ du service de transport est le plus grand **point aveugle** de la méthodologie actuelle. Il permet à l'utilisateur de cette méthode de balayer sous le tapis toute une quantité d'émissions (des activités qui ont lieu pour maintenir ce transport).

6 Pour l'aviation, je parle de : la construction et la maintenance des aéroports, le raffinage du kérosène, l'extraction du pétrole, la construction d'avions et les vols de certification, la production d'aluminium, les formations, la sécurité, la restauration, les agences de charter et de voyage, les employés qui font la navette, les équipages de nuit, etc... Pour le transport maritime international, [voir ce lien](#).

Un **deuxième point aveugle** important dans les services de transport aérien est l'exclusion des impacts non liés⁷ au CO₂.



Cette omission est également substantielle. Ces deux angles morts ont des conséquences majeures pour la réflexion sur les émissions, car si vous quantifiez les transports de manière aussi incorrecte, ces sous-estimations propageront dans tous vos calculs de modèle sur la dynamique des émissions des développements économiques attendues à l'avenir, via les paramètres dans lesquels ces émissions de transport jouent un rôle.

Comme suit :

1. Supposons que la mise à l'échelle accélérée de votre structure énergétique renouvelable – et donc la production de projets nationaux d'éoliennes, de centrales nucléaires et de parcs solaires – implique une grande quantité de transports internationaux; par exemple, pour les matières premières (cuivre, ciment, plastique, uranium, acier, silicium), pour les composants, pour la conception et la recherche, pour les équipements de sécurité, et pour la maintenance et la réparation.
2. alors là, vous allez faire une très grosse erreur dans la détermination du GES-gr/kWh par type d'énergie renouvelable si vous sous-estimez toujours le transport international sur les deux points mentionnés ci-dessus. Par conséquent, les émissions associées à des vastes activités et aux effets mondiaux (c'est-à-dire les impacts non liés au CO₂) liés à ce transport pour installer et entretenir votre énergie durable **ne se retrouvent pas dans le GES-gr.ammes CO₂-eq/kwh** de ce type d'énergie renouvelable.
3. Et cette erreur **va vraiment gâcher** votre tableau, parce que si vous mettez un tel GES à 6 gr/kWh (comme c'est actuellement le cas pour l'énergie nucléaire) alors qu'il revient à 200

⁷ Le deuxième point aveugle concerne les impacts climatiques non liés au CO₂ de l'aviation commerciale et non commerciale, mais liés aux émissions d'oxydes d'azote, de carbone noir et à la nébulosité induite par l'aviation. Dans un rapport de 2008 du gouvernement néerlandais, la contribution de l'aviation à la dégradation du climat est déjà estimée comme étant 3 à 4 fois plus élevée que celle exprimée par les émissions directes de CO₂ par vol. Greenpeace et d'autres organisations environnementales appliquent donc une contribution de l'aviation aux émissions mondiales cinq fois plus élevée que les 2% que les fournisseurs de vols et d'avions ont tendance à claironner. [Voir une spécification de ces impacts non-CO₂](#) dans [atmosfair.de](#). Conclusion : les émissions directes de l'aviation doivent être multipliées par un facteur de 4 ou 5 pour rendre justice à leur Pouvoir de Réchauffement Global (PRG).

gr/kWh (c'est mon estimation⁸ modeste), pas un seul calcul de l'utilisation domestique ou d'un produit ou service qui a été produit dans cette région avec beaucoup d'énergie renouvelable n'est correct du tout. Et donc, le trajectoire vers l'objectif d'émission souhaité en, disons, 2050 que vous calculez est aussi **erroné** qu'il peut l'être.

En bref : il n'est pas étonnant que malgré vingt ans de mesures de réduction des émissions, le CO₂-ppm dans l'atmosphère ne cesse de croître de plus en plus vite. Bien sûr, cela est dû en premier lieu à l'augmentation des volumes économiques (produits et services), mais en second lieu, en sous-estimant les émissions des transports, chacun calcule ses propres activités vers de faibles émissions.

----- / / / / / -----

104-

Voici mon avis personnel sur le PCAET :

1. Je n'accepte pas l'argument selon lequel il n'aurait pas vocation à contraindre les entreprises du territoire, car dans ce cas, aucun cadre ne garantira à l'avenir l'implantation d'entreprises polluantes, et il est impossible de dire que les entreprises déjà en place n'ont pas d'effort à fournir en terme de transition écologique. Cf page 9 de la synthèse.
2. Je n'accepte pas que l'implantation d'éoliennes industrielles, nuisibles pour les sources précieuses de notre plateau, pour la santé des riverains, pour la santé économique des acteurs du tourisme, soient aléatoirement justifiées par le financement du reste du plan, dont, d'ailleurs l'ambition est sous dimensionnée face à la terrible réalité du changement climatique qui nous attend. Encourager la baisse de la production des gaz à effets de serre, c'est D'ABORD développer des outils collectifs de sobriété, sensibiliser à la décroissance, ne pas produire d'énergies émettrices de CO₂ sur l'ensemble de la chaîne de production (seul l'hydraulique est recommandable dans ce cas), voici à mon avis, la seule proposition de société raisonnable sur le plan de l'économie d'énergie et des ressources au vu des enjeux actuels. Il est à noter que le PCAET lui-même révèle page 61 que l'éolien représente une menace sur le territoire car il n'y a "aucune zone favorable" à son développement. Hors page 119, c'est la principale production d'énergie renouvelable prévue. Que s'est-il passé entre les 2 pour que toutes les autres solutions soient exclues ?
3. Parmi les principales émissions de GES, on lit sans surprises dans le diagnostic du PCAET que les transports sont les premiers polluants. Alors pourquoi le plan ne comporte pas une proposition de solution de transport collectif pour rejoindre les foires et les marchés, avec un véhicule peu polluant, proposition qui aurait l'avantage de créer un poste sur le territoire.
4. Au lieu de choix collectifs, la com-com semble préférer pratiquer la politique du capitalisme libéral qui consiste à rendre responsable les individus des conséquences dramatiques des politiques économiques prédatrices du capitalisme, avant de proposer des solutions collectives. Cette politique punitive, est une injustice profonde pour les habitants qui paient déjà des taxes en tous genres pour soit disant faciliter la transition écologique, alors que tout ce qu'ils voient c'est l'appropriation des ressources à outrance par des multinationales qui n'ont aucun mal à défiscaliser leurs recettes, notamment sous couvert de production d'énergies vertes. La proposition qui a été faite en amont du PCAET de dealer avec ces multinationales qui jouent en bourse notre énergie, et donc la mettent en péril, est ressentie comme une trahison violente par nombre des habitants de la communauté de communes de leurs valeurs.

5. Le PCAET est un plan qui n'est pas indispensable sur le territoire. Un diagnostic ok, mais n'allons pas plus loin. Ce serait une erreur coûteuse. Nous avons tout ce qu'il faut sur le territoire grâce aux techniciens du PNR pour savoir ce que nous devons faire pour nuire le moins possible à notre environnement. Pas besoin de faire du zèle et de vouloir être les premiers de la classe, si c'est pour permettre à des multinationales sans scrupules de s'implanter ici et de piller nos ressources.

6. Ce PCAET n'est pas représentatif des volontés des habitants du territoire, car aucun effort réel de communication n'a été fait pour sensibiliser les habitants de la comcom des Portes de Vassivière à son but, encore moins pour leur demander leur avis. J'ai imprimé à mes frais et distribué les flyers appelant à la consultation moi-même, et au vu du peu d'habitants informés de cette initiative que j'ai rencontré, à priori peu d'élus semblent en avoir fait autant. La moindre des attentions aurait été de faire distribuer les flyers dans les boîtes aux lettres. En tant que conseillère municipale de Doms, je n'ai pas été invitée par la comcom à la présentation aux élus du PCAET le jeudi 24 septembre dernier. Si les élus qui défendent ce plan, continuent à le faire dans un déni complet des préoccupations des habitants et à fortiori des riverains des projets d'implantation d'éoliennes industrielles ou d'entreprises polluantes de la région, nous allons au devant de regrettables tensions et clivages entre les habitants alors que nous pourrions créer au contraire, ensemble, un oasis de résilience.

.7. Enfin, je vous demande de tenir compte de tous les avis que vous avez reçus dans vos études et réunions prochaines. Demander un avis en ligne à une population majoritairement non connectée à internet, insuffisamment en tous cas pour pouvoir télécharger un document lourd de 254 pages, dont la lecture est fastidieuse, est une aberration.

En conséquence, je demande l'annulation du PCAET, inutile pour le moment ici. A mon sens, le diagnostic fait suffira pour nous permettre de nous orienter collectivement. Si vous persistez à maintenir ce plan, il me paraît nécessaire de reconduire la fin de la consultation à 6 mois minimum, afin que vous puissiez organiser plusieurs ateliers de sensibilisation et de travail avec les habitants à son sujet afin qu'il corresponde à leurs réels besoins et désirs.

Enfin, je vous propose que nous actions une demande de moratoire sur le sujet de l'éolien sur le PNR, au vu des enjeux environnementaux, économiques, et paysager qui existent. Ainsi seulement, nous aurons la possibilité de réfléchir collectivement aux conditions et aux conséquences heureuses ou néfastes que cette solution engendrera, et de reprendre la main sur l'invasion prédatrice des demandes des industriels sur l'espace du PNR. Les habitants seront ainsi en mesure de proposer des solutions qui leur correspondent.